



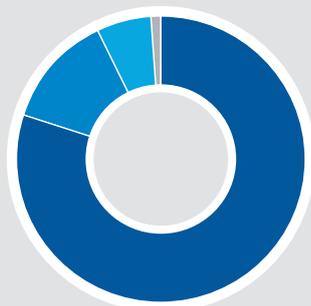
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Vaud 2018

Ce document est publié par la Police cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance de l'un des corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.

Police cantonale vaudoise – Direction communication et relations avec les citoyens
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
tél +41 21 644 81 90
e-mail : communication.police@vd.ch – web : www.police.vd.ch

Infractions dans le canton de Vaud



61'009

Total des infractions enregistrées en 2018

- 80% Code pénal (48'804) -4%
- 13% LStup (8'084) -32%
- 6% LEtr (3'520) -14%
- 1% Lois fédérales annexes (601)

Patrimoine



66% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-8% par rapport à 2017

16'096 vols -12% dont:

5'917 cambriolages +2%
vols par effraction mais aussi vols par introduction clandestine

4'267 dommages à la propriété -5%

2'671 vols de véhicule -8%



Sur **1'325** escroqueries (+38%)
69% sont commises sur Internet.

Personnes



24% des infractions au code pénal contre des personnes

- 16%** concernent la liberté (menaces, violations de domicile)
- 7%** concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 1%** concernent l'intégrité sexuelle

6 homicides dont 3 dans la sphère privée

Violences domestiques

3'337 infractions liées à la violence domestique (+15%) dans le cadre de **1'549** affaires

1/4 des affaires de violence domestique débouchent sur une mesure d'expulsion de l'auteur de son domicile.

Cyber-escroqueries

Dans **52%** des cas, l'auteur utilise un des deux modes opératoires suivants :

- Fausses indications concernant l'identité
- Shop en ligne: marchandise falsifiée ou pas livrée

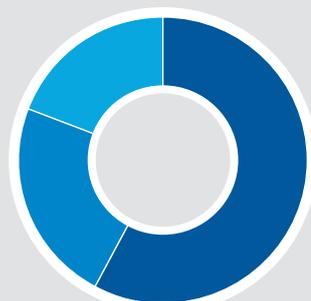


47%

des cyber-escroqueries sont commises via un unique site de petites annonces.

Auteurs d'infractions

13% des personnes prévenues d'une infraction au code pénal sont mineures.



13'845

auteurs d'infractions identifiés

- 58% Code pénal
- 23% LStup
- 19% LEtr

Table des matières

1	Introduction	9
1.1	Évolution annuelle des infractions CP, LStup et LEtr	9
1.2	Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP	10
1.3	Comparaison 2017-2018	10
2	Aperçu.....	11
2.1	Infractions selon la loi.....	11
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	11
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	12
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	13
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	13
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	14
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	15
2.3	Infractions selon la répartition géographique	16
2.3.1	Code pénal (CP).....	16
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	16
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	18
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	19
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	20
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	20
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	21
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	25
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	26
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	26
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	27
2.4	Prévenus selon la loi.....	28
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	28
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	28
2.4.2.1	Code pénal (CP)	28
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	29
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	29
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	30
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	31
2.4.4.1	Code pénal (CP)	31
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	33
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	34
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	35
2.4.5.1	Code pénal (CP)	35
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	35
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	36
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	36

3	Partie détaillée.....	37
3.1	Infractions de violence.....	37
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	37
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	38
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	39
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	39
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	39
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	40
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	40
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	40
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	41
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	42
3.2	Violences domestiques.....	43
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	43
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	44
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	45
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	46
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	46
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	46
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	47
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	48
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	48
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	49
3.5	Brigandage.....	50
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	50
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	50
3.6	Vol.....	51
3.6.1	Répartition selon le type de vol	51
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	51
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	52
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	52
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	53
3.7	Vol de véhicule.....	54
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	54
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	54
3.8	Dommmages à la propriété.....	55
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	55
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	55
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	56
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	57
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	58
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	58
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	59
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	60
3.9.3.1	Consommation par substances	60
3.9.3.2	Trafic par substances	61
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	61
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	61

3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	62
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	62
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	63
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	64
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	65
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	65
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	66
4	Évolution.....	67
4.1	Tableaux	67
4.1.1	Infractions selon la loi	67
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	68
4.1.3	Code pénal : infractions par district	69
4.1.4	Code pénal : infractions par commune.....	70
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
4.1.6	Loi sur les stupéfiants : infractions par district.....	71
4.1.7	Loi sur les stupéfiants : infractions par commune	72
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	73
4.1.9	Loi sur les étrangers : infractions par district.....	74
4.1.10	Loi sur les étrangers : infractions par commune	75
4.1.11	Infractions de violence	76
4.1.12	Infractions de violence domestique	77
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	78
4.2	Graphiques.....	79
4.2.1	Infractions selon la loi	79
4.2.2	Code pénal : sélection de titres	80
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	80
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	81
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	81
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	82
5	Glossaire méthodologique.....	83
5.1	Introduction.....	83
5.2	Définitions	83
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	83
5.2.2	L'infraction	83
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	83
5.2.4	La personne lésée	83
5.2.5	La population résidante permanente	83
5.2.6	Etat des communes	84
5.3	Principes d'exploitation des données	84
5.3.1	Statistique de sortie	84
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	84
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	84
5.4	Chiffres clés	84
5.4.1	Chiffres absolus	84
5.4.2	Chiffres relatifs.....	84
5.4.3	Graphiques	85

6	Index des tableaux	86
7	Index des figures.....	87

1 Introduction

1.1 Évolution annuelle des infractions CP, LStup et LEtr

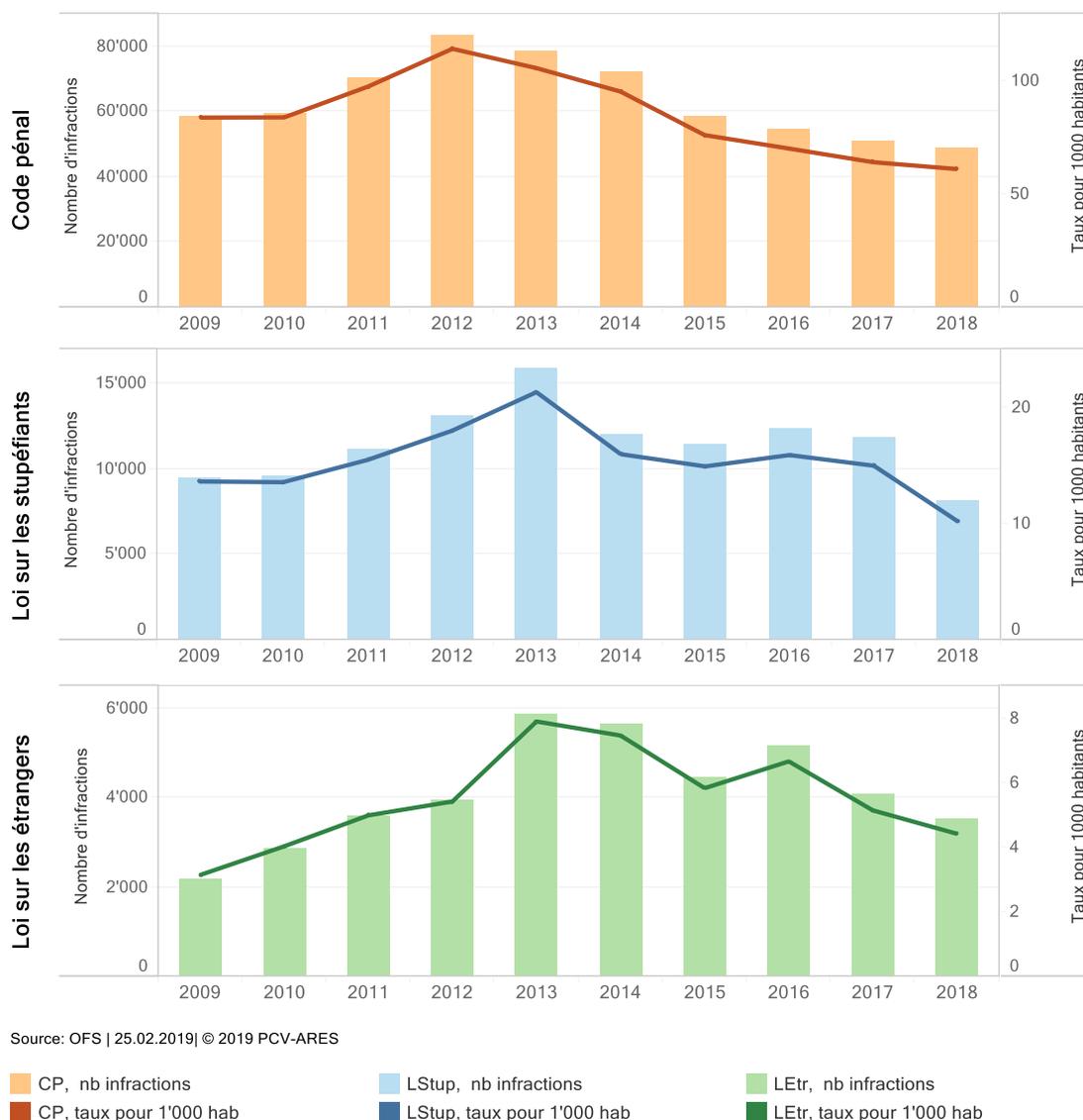


Figure 1: Evolution annuelle des infractions, supplément cantonal.

Source : OFS. Emis par PCV.

Les infractions au code pénal (CP) portées à la connaissance de la police sont en baisse dans le canton de Vaud depuis 2012. La police enregistre en 2018 le plus faible volume d'infractions au CP et à la LStup depuis la création de la Statistique Policière de la Criminalité (SPC) en 2009. Les infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont tributaires de l'activité de la police. Une partie de la diminution de ces deux derniers types d'infractions, observée en 2018, peut être due à des décisions législatives en la matière, notamment en ce qui concerne la consommation¹.

¹ Pour plus de détails, se référer à la p.21 du présent rapport.

1.2 Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP

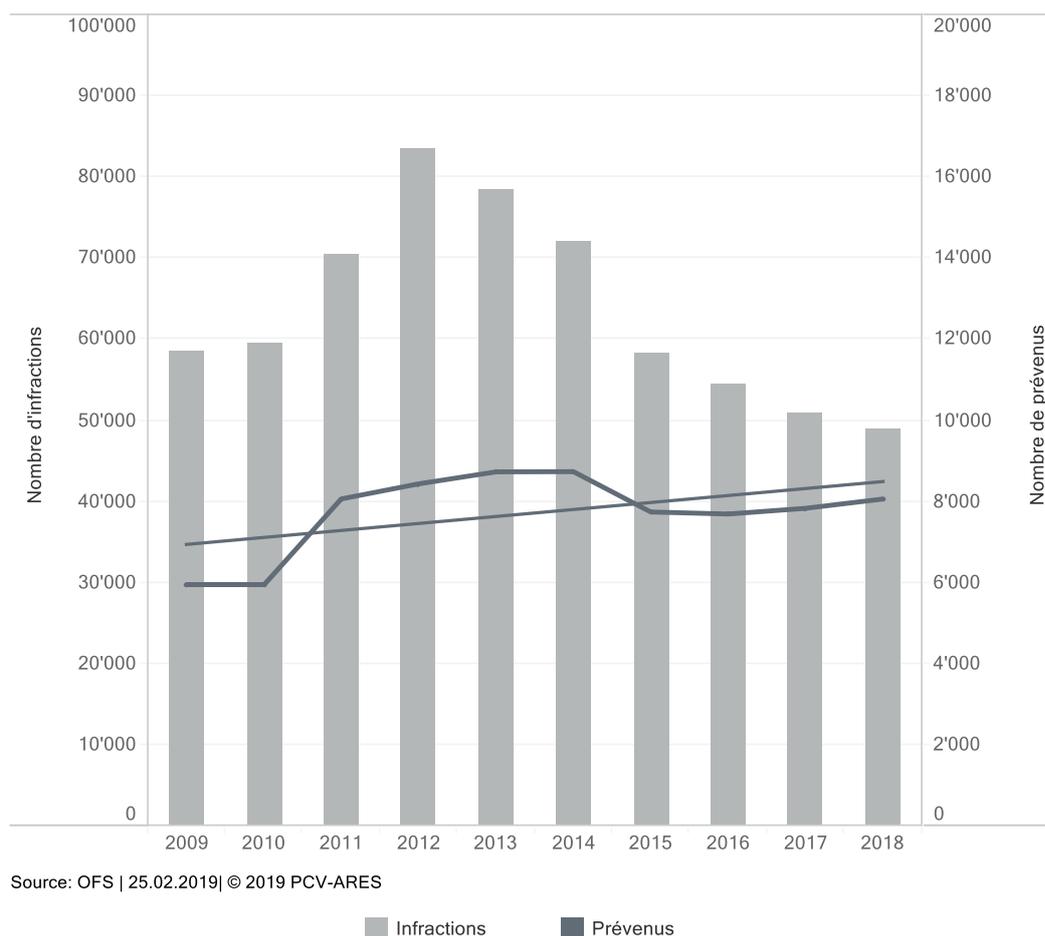


Figure 2 : Évolution annuelle des prévenus, supplément cantonal.

Source : OFS. Émis par PCV.

Malgré la baisse des infractions au CP depuis 2013, le nombre de prévenus enregistrés par la police a continué de croître et reste dans des valeurs supérieures à 2009, signe d'une activité policière soutenue.

1.3 Comparaison 2017-2018

Type de loi	Affaires 2017	Affaires 2018	Infractions 2017	Infractions 2018	Infraction Évolution
Code pénal	33056	31135	50886	48804	-4%
Loi sur les stupéfiants	6327	4585	11848	8084	-32%
Loi sur les étrangers	3490	2949	4070	3520	-14%
Autres lois fédérales annexes	486	596	495	601	21%
Total (toutes lois fédérales)	43256	39147	67299	61009	-10%

Tableau 1 : Comparaison 2017-2018, supplément cantonal

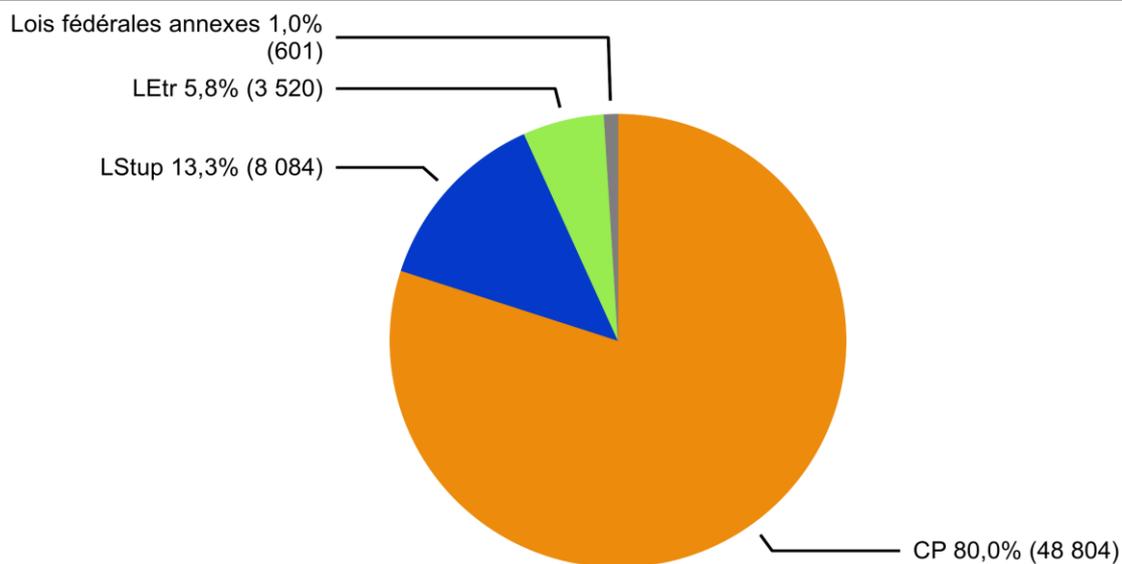
Source : OFS. Émis par PCV.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 3: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal, à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, ni les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	50 886	30,1%	48 804	32,1%	-4%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 848	91,5%	8 084	92,0%	-32%
Loi sur les étrangers (LEtr)	4 070	100,0%	3 520	100,0%	-14%
Autres lois fédérales annexes	495	97,4%	601	95,7%	21%

© OFS, Neuchâtel 2019

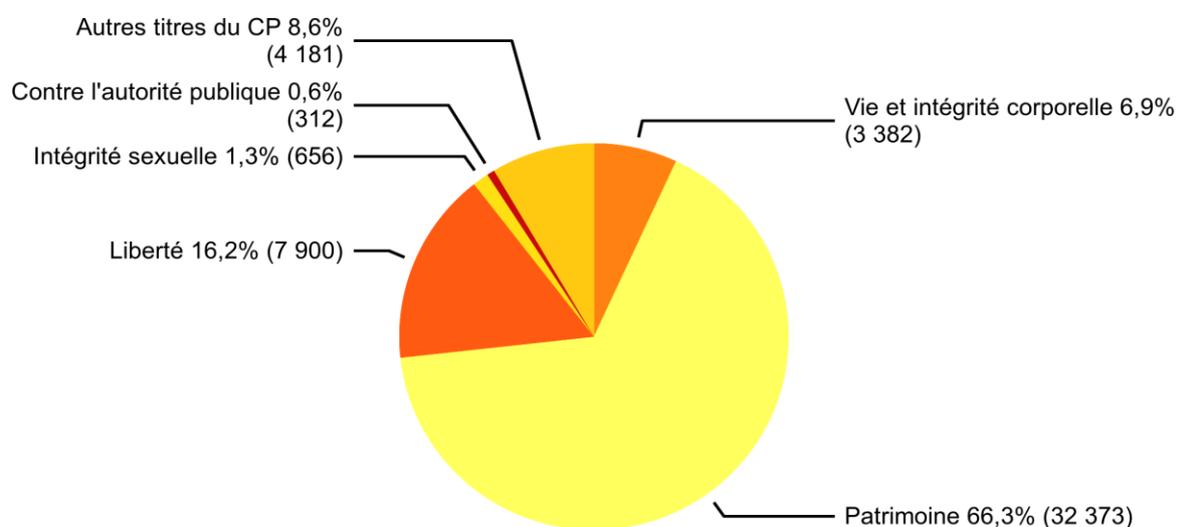
Tableau 2: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

601 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à l'OFS pour l'année 2018. En fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la Police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la Police des chemins de fer ou le Corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au Ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne sont dès lors pas enregistrées dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 4: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les **violations de domicile**, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse, que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

La majorité des infractions au CP relève du patrimoine et représente près de 70% des infractions au code pénal survenues sur le sol vaudois et reportées à la police. Les atteintes à la liberté (16% du total) sont majoritairement composées de menaces et de violations de domicile sans vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

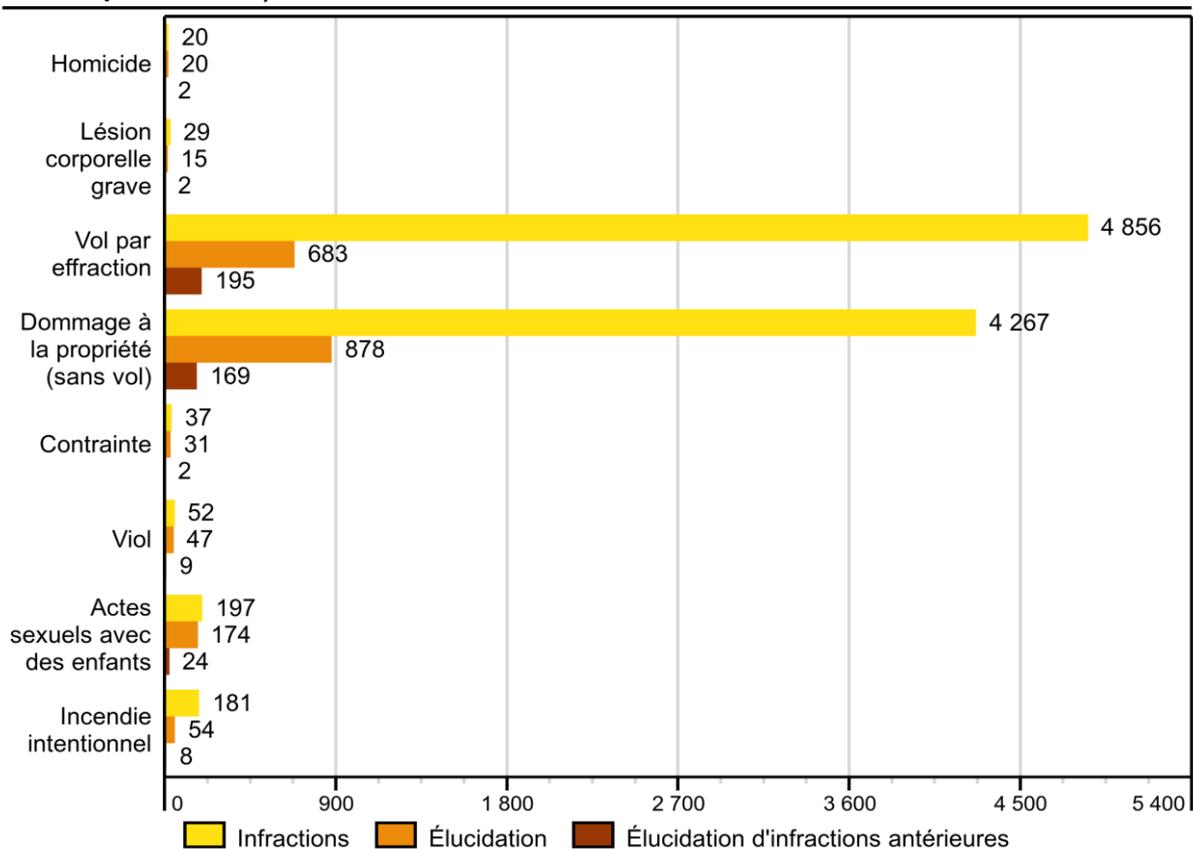
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	50 886	30,1%	48 804	32,1%	-4%
Total vie et intégrité corporelle	2 917	85,2%	3 382	83,9%	16%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	83,3%	6	100,0%	—
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	11	100,0%	14	100,0%	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	34	70,6%	29	51,7%	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	693	75,5%	829	75,0%	20%
Total patrimoine	35 056	17,8%	32 373	18,2%	-8%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	18 224	17,8%	16 096	16,8%	-12%
dont vol par effraction	4 718	13,5%	4 856	14,1%	3%
dont vol à l'arraché	199	9,0%	161	11,8%	-19%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 918	6,6%	2 671	5,6%	-8%
Brigandage (Art. 140)	261	34,9%	229	45,9%	-12%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 505	19,4%	4 267	20,6%	-5%
Escroquerie (Art. 146)	959	35,7%	1 325	37,4%	38%
Extorsion et chantage (Art. 156)	73	32,9%	81	23,5%	n.s.
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	11	54,5%	8	50,0%	n.s.
Total honneur, domaine secret ou privé	2 647	85,4%	2 893	83,8%	9%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	328	73,2%	319	73,7%	-3%
Total liberté	7 950	34,2%	7 900	35,5%	-1%
Menaces (Art. 180)	1 626	87,5%	1 838	87,0%	13%
Contrainte (Art. 181)	30	86,7%	37	83,8%	n.s.
Traite d'êtres humains (Art. 182)	7	71,4%	3	33,3%	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	16	87,5%	29	58,6%	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	304	78,0%	291	69,8%	-4%
Total intégrité sexuelle	627	81,7%	656	83,2%	5%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	165	83,6%	197	88,3%	19%
Viol (Art. 190)	33	81,8%	52	90,4%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	54	55,6%	48	58,3%	n.s.
Pornographie (Art. 197)	103	86,4%	126	89,7%	22%
Total danger collectif	348	44,5%	352	51,4%	1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	196	24,0%	181	29,8%	-8%
Total autorité publique	431	97,4%	312	97,4%	-28%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	283	97,9%	256	98,8%	-10%
Total administration de la justice	105	91,4%	139	91,4%	32%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	56	92,9%	95	92,6%	70%
Autres infractions du Code pénal	805	56,4%	797	68,8%	-1%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 3: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 5: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. De plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

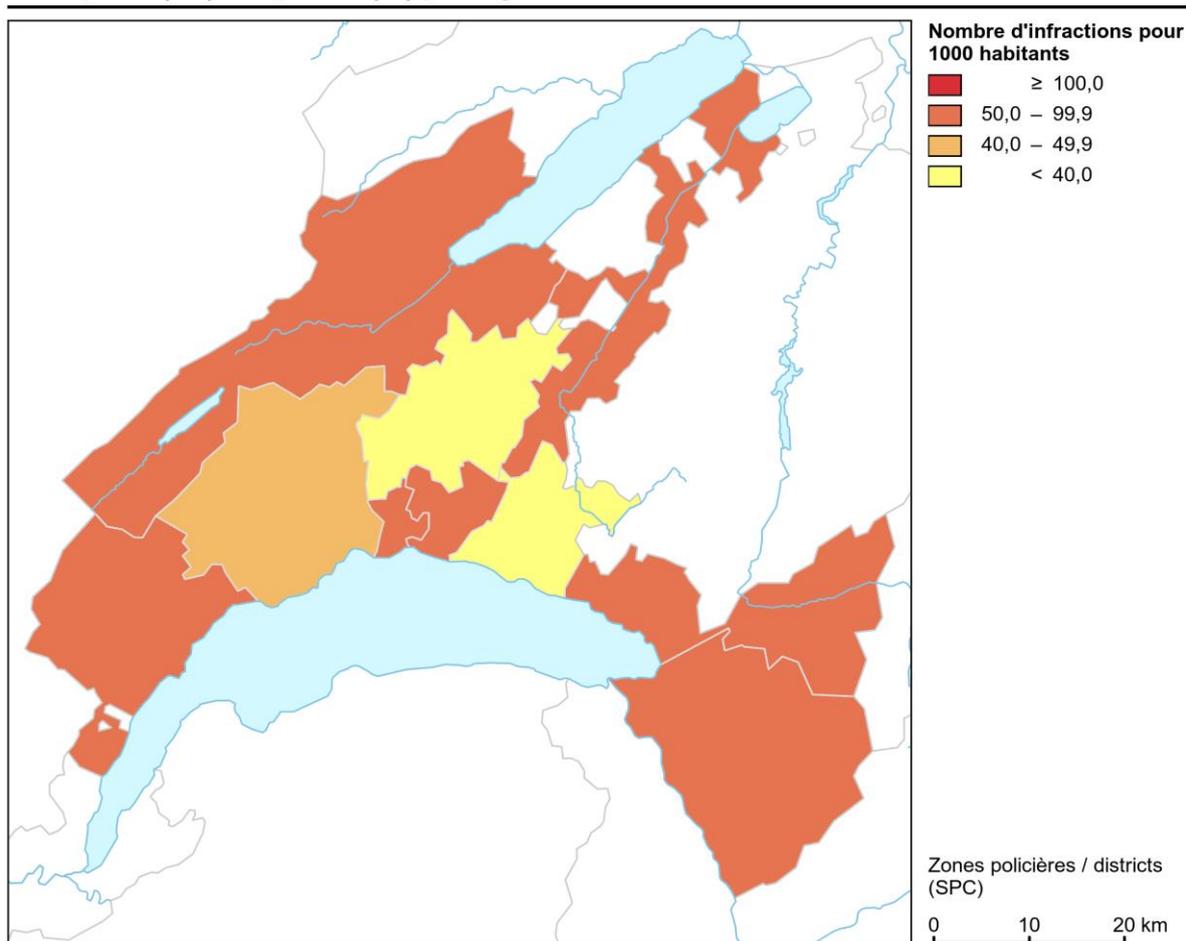
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de la comparaison de ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

De plus, la survenance d'une activité délictueuse peut être expliquée lorsqu'un auteur motivé et une cible potentielle se rencontrent dans le même espace-temps. Ainsi, dans la plupart des cas, le crime n'est pas distribué aléatoirement dans l'espace et dans le temps. Autrement dit, lorsqu'il y a une concentration de personnes et de biens, notamment dans les grandes villes, des zones particulières ou encore des manifestations, la probabilité de survenance est fortement augmentée pour les délits d'opportunité.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 6: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

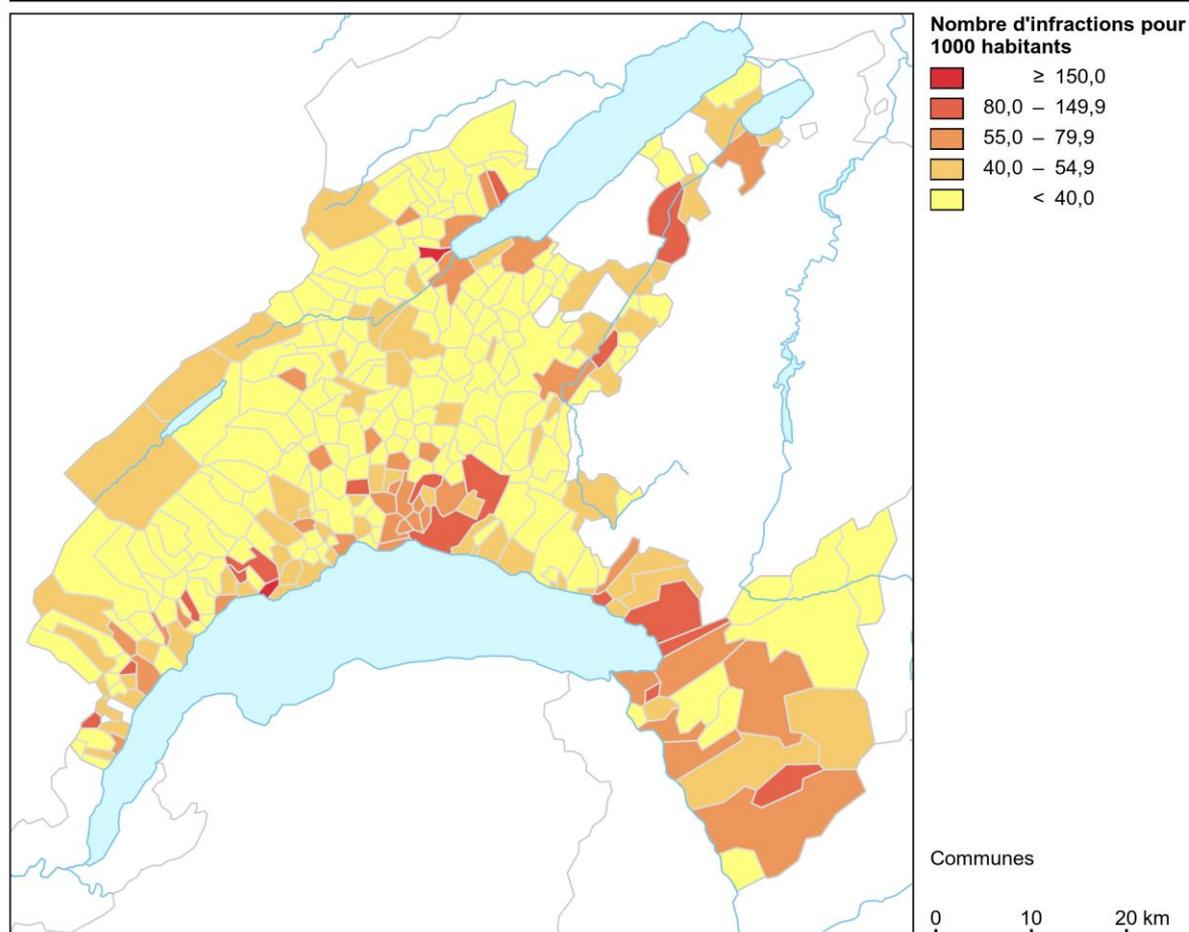
	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	16 947	164 182	103,2	15 584	165 459	94,2	-8%
Nyon	4 981	98 625	50,5	5 042	99 604	50,6	1%
Jura-Nord vaudois	5 193	90 805	57,2	4 922	91 600	53,7	-5%
Riviera-Pays-d'Enhaut	6 259	85 135	73,5	5 702	85 382	66,8	-9%
Morges	3 773	81 075	46,5	3 748	81 767	45,8	-1%
Ouest lausannois	4 767	73 643	64,7	4 971	75 407	65,9	4%
Lavaux-Oron	2 500	61 002	41,0	2 338	61 580	38,0	-6%
Aigle	2 684	45 128	59,5	2 627	45 386	57,9	-2%
Gros-de-Vaud	1 267	43 788	28,9	1 436	44 626	32,2	13%
Broye-Vully	2 505	41 439	60,5	2 394	42 318	56,6	-4%
Inconnu VD	10	-	-	40	-	-	n.s.
Canton de Vaud	50 886	784 822	64,8	48 804	793 129	61,5	-4%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 7: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

Le graphique ci-dessus est à nuancer pour les raisons explicitées en page 16. Ni les pendulaires ni les zones d'attractions (commerces, manifestations, etc.) ne sont pris en compte dans le calcul des fréquences par commune. Dès lors, ces fréquences sont à interpréter en tenant compte notamment de l'activité culturelle et commerciale, en particulier pour les petites communes.

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	15 574	137 810	113,0	14 106	138 905	101,6	-9%
Yverdon-les-Bains	2 538	29 977	84,7	2 337	30 143	77,5	-8%
Montreux	2 603	26 629	97,8	2 230	26 574	83,9	-14%
Renens (VD)	1 408	20 523	68,6	1 502	21 036	71,4	7%
Nyon	1 507	20 272	74,3	1 523	20 533	74,2	1%
Vevey	2 050	19 780	103,6	1 768	19 827	89,2	-14%
Pully	866	17 972	48,2	779	18 160	42,9	-10%
Morges	1 097	15 889	69,0	1 117	15 838	70,5	2%
Gland	603	12 997	46,4	653	13 078	49,9	8%
Ecublens (VD)	683	12 342	55,3	687	12 488	55,0	1%
Prilly	929	12 063	77,0	903	12 110	74,6	-3%
La Tour-de-Peilz	540	11 652	46,3	558	11 752	47,5	3%
Aigle	786	9 961	78,9	723	10 131	71,4	-8%
Lutry	473	9 891	47,8	423	9 986	42,4	-11%
Payerne	834	9 486	87,9	785	9 699	80,9	-6%
Epalinges	556	9 326	59,6	508	9 333	54,4	-9%
Bussigny	556	8 268	67,2	536	8 645	62,0	-4%
Le Mont-sur-Lausanne	451	7 888	57,2	555	8 097	68,5	23%
Crissier	520	7 869	66,1	573	8 037	71,3	10%
Bex	350	7 608	46,0	427	7 747	55,1	22%
Chavannes-près-Renens	435	7 585	57,4	430	7 649	56,2	-1%
Ollon	318	7 503	42,4	377	7 497	50,3	19%
Orbe	320	6 903	46,4	314	6 987	44,9	-2%
Rolle	361	6 168	58,5	395	6 218	63,5	9%
Blonay	218	6 125	35,6	261	6 190	42,2	20%
Moudon	378	6 114	61,8	371	6 187	60,0	-2%
Echallens	221	5 687	38,9	274	5 732	47,8	24%
Saint-Prex	198	5 687	34,8	268	5 682	47,2	35%
Villeneuve (VD)	462	5 573	82,9	356	5 673	62,8	-23%
Oron	238	5 423	43,9	235	5 461	43,0	-1%
Préverenges	287	5 292	54,2	203	5 286	38,4	-29%
Bourg-en-Lavaux	208	5 290	39,3	215	5 285	40,7	3%
Saint-Légier-La Chiésaz	179	5 126	34,9	246	5 163	47,6	37%
Sainte-Croix	334	4 912	68,0	260	4 916	52,9	-22%
Chavornay	170	4 833	35,2	200	4 903	40,8	18%
Le Chenit	145	4 670	31,0	239	4 597	52,0	65%
Saint-Sulpice (VD)	195	4 148	47,0	276	4 508	61,2	42%
Cheseaux-sur-Lausanne	143	4 366	32,8	151	4 357	34,7	6%
Avenches	337	4 166	80,9	325	4 208	77,2	-4%
Lucens	224	4 069	55,1	214	4 133	51,8	-4%
Autres communes	10 591	266 979	-	10 501	270 378	-	-1%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 5: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

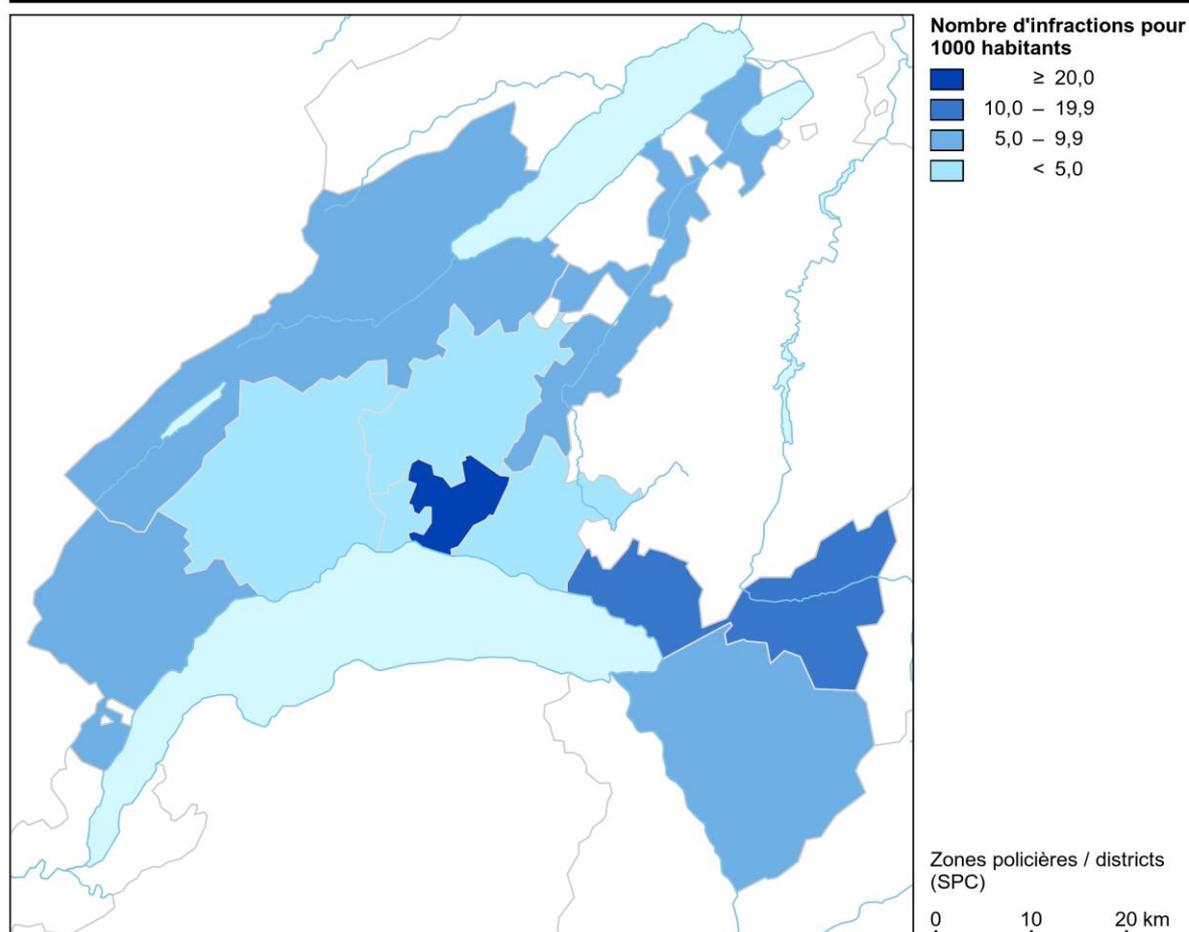
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité.

Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 8: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	6 040	164 182	36,8	4 102	165 459	24,8	-32%
Nyon	921	98 625	9,3	619	99 604	6,2	-33%
Jura-Nord vaudois	1 684	90 805	18,5	910	91 600	9,9	-46%
Riviera-Pays-d'Enhaut	1 320	85 135	15,5	980	85 382	11,5	-26%
Morges	370	81 075	4,6	333	81 767	4,1	-10%
Ouest lausannois	361	73 643	4,9	303	75 407	4,0	-16%
Lavaux-Oron	194	61 002	3,2	212	61 580	3,4	9%
Aigle	417	45 128	9,2	232	45 386	5,1	-44%
Gros-de-Vaud	179	43 788	4,1	138	44 626	3,1	-23%
Broye-Vully	358	41 439	8,6	255	42 318	6,0	-29%
Inconnu VD	4	—	—	0	—	—	—
Canton de Vaud	11 848	784 822	15,1	8 084	793 129	10,2	-32%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

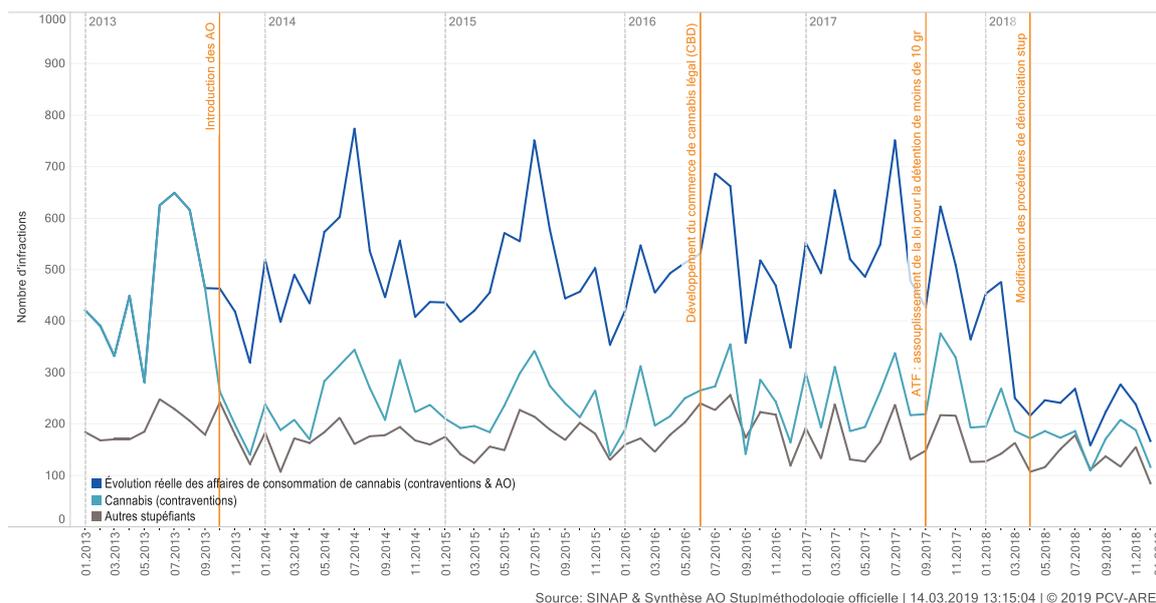
Le 1^{er} octobre 2013, la modification de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur avec l'introduction des amendes d'ordre (AO) pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas 10 grammes de stupéfiants.

Dès juin 2016, le commerce de cannabis légal, le cannabidiol (CBD) se développe en Suisse de manière conséquente. Sans une analyse en laboratoire, il n'est pas possible de distinguer le CBD, dont la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure à 1%, d'un chanvre illégal.

Le 6 septembre 2017, le tribunal fédéral rend un arrêt stipulant que la détention ou l'acquisition de produits de type cannabique de moins de 10 grammes n'est pas punissable (ATF 6B 1273/2016). En cas de contrôle, la marchandise est saisie et détruite. Cette mesure ne s'applique pas aux mineurs. La procédure des amendes d'ordre reste applicable à toute personne surprise en flagrant délit de consommation de produits de type cannabique, dans la mesure où la teneur en THC est supérieure à 1%.

Le nombre d'AO ne figure pas dans les graphiques / tableaux de l'OFS, qui concernent uniquement les dénonciations à la LStup. La Figure 1 Figure 9 en combinant les AO délivrées aux contraventions dénoncées par la police, présente un état de situation global des consommations de cannabis. La Figure 10 donne l'évolution des AO dans le Canton de Vaud.

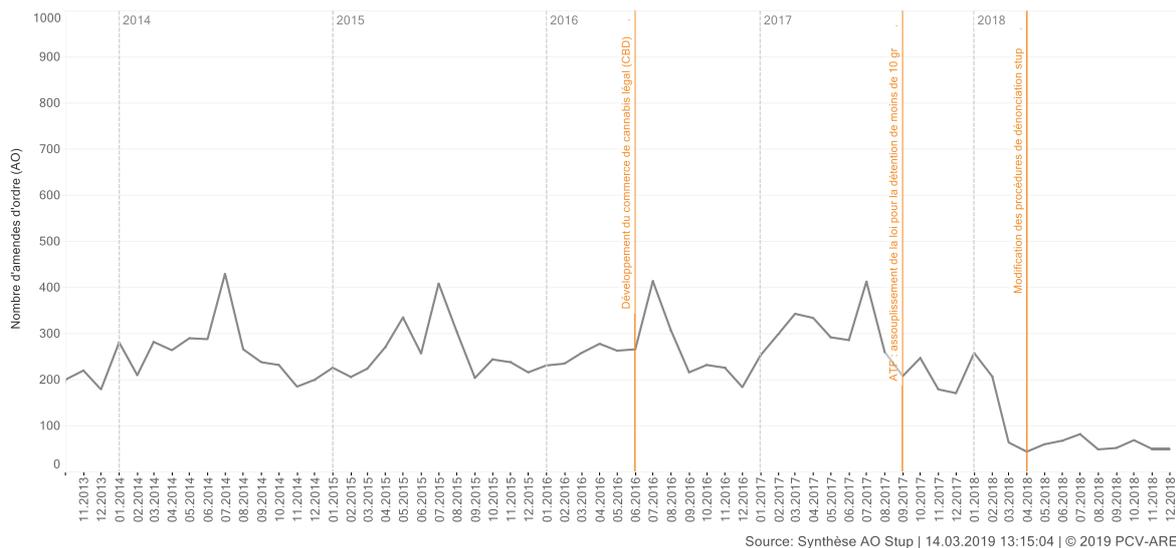
Evolution mensuelle des consommations de stupéfiants (contravention et AO)



Source : PCV et Polices communales. Emis par PCV.

Figure 9 : Consommation de stupéfiants, supplément cantonal.

Evolution mensuelle des amendes d'ordre (AO) pour la consommation par des adultes de stupéfiants (moins de 10 gr) ayant des effets de type cannabique

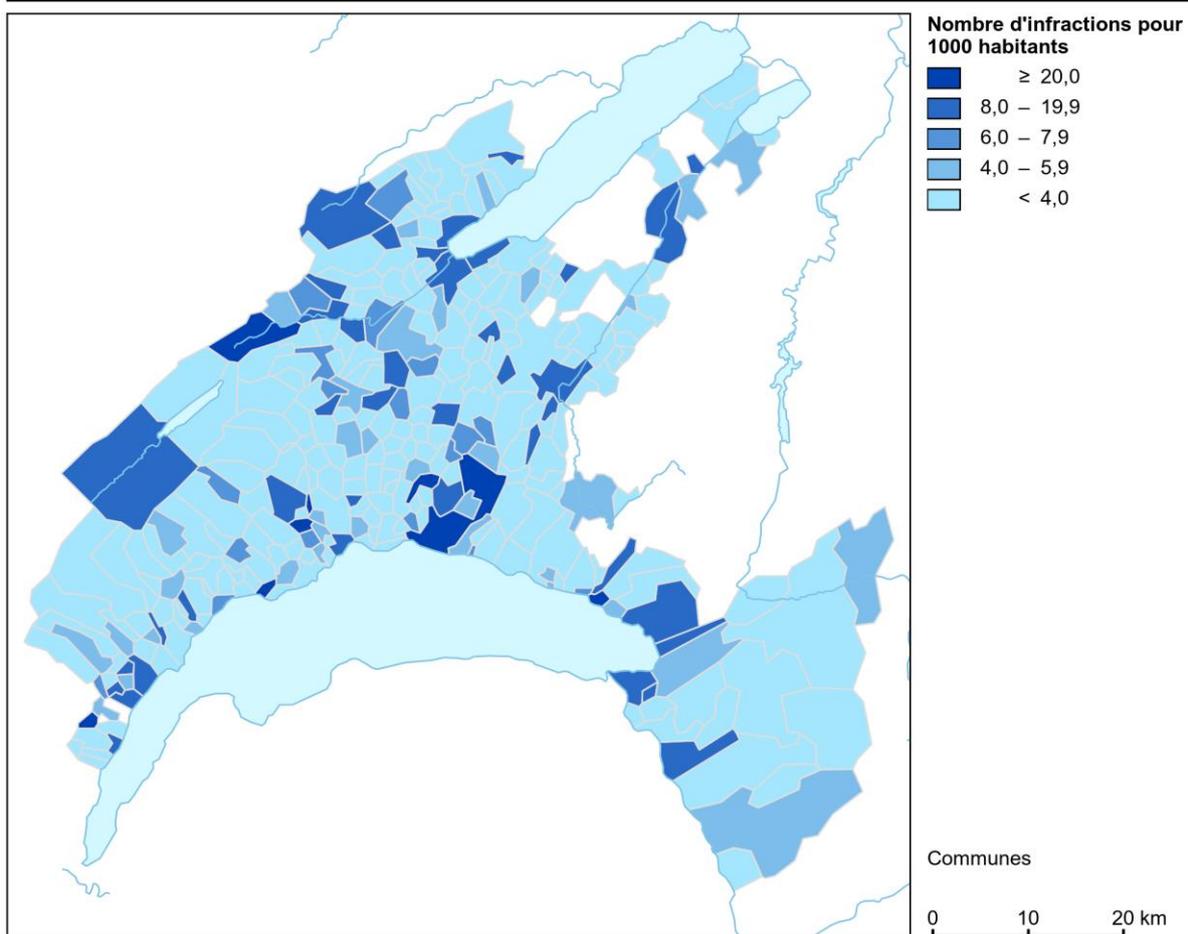


Source : PCV et Polices communales. Emis par PCV.

Figure 10 : Amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants, supplément cantonal.

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 11: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	5 814	137 810	42,2	3 923	138 905	28,2	-33%
Yverdon-les-Bains	898	29 977	30,0	453	30 143	15,0	-50%
Montreux	441	26 629	16,6	403	26 574	15,2	-9%
Renens (VD)	193	20 523	9,4	146	21 036	6,9	-24%
Nyon	465	20 272	22,9	294	20 533	14,3	-37%
Vevey	607	19 780	30,7	400	19 827	20,2	-34%
Pully	51	17 972	2,8	78	18 160	4,3	53%
Morges	150	15 889	9,4	128	15 838	8,1	-15%
Gland	61	12 997	4,7	52	13 078	4,0	n.s.
Ecublens (VD)	49	12 342	4,0	43	12 488	3,4	n.s.
Prilly	32	12 063	2,7	29	12 110	2,4	n.s.
La Tour-de-Peilz	137	11 652	11,8	63	11 752	5,4	-54%
Aigle	151	9 961	15,2	84	10 131	8,3	-44%
Lutry	21	9 891	2,1	13	9 986	1,3	n.s.
Payerne	184	9 486	19,4	118	9 699	12,2	-36%
Epalinges	53	9 326	5,7	53	9 333	5,7	—
Bussigny	42	8 268	5,1	31	8 645	3,6	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	140	7 888	17,7	98	8 097	12,1	-30%
Crissier	21	7 869	2,7	26	8 037	3,2	n.s.
Bex	64	7 608	8,4	46	7 747	5,9	n.s.
Chavannes-près-Renens	16	7 585	2,1	24	7 649	3,1	n.s.
Ollon	25	7 503	3,3	26	7 497	3,5	n.s.
Orbe	175	6 903	25,4	46	6 987	6,6	-74%
Rolle	39	6 168	6,3	39	6 218	6,3	—
Blonay	15	6 125	2,4	23	6 190	3,7	n.s.
Moudon	68	6 114	11,1	57	6 187	9,2	n.s.
Echallens	98	5 687	17,2	46	5 732	8,0	-53%
Saint-Prex	17	5 687	3,0	8	5 682	1,4	n.s.
Villeneuve (VD)	56	5 573	10,0	28	5 673	4,9	-50%
Oron	37	5 423	6,8	31	5 461	5,7	n.s.
Préverenges	2	5 292	0,4	13	5 286	2,5	n.s.
Bourg-en-Lavaux	6	5 290	1,1	17	5 285	3,2	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	21	5 126	4,1	11	5 163	2,1	n.s.
Sainte-Croix	112	4 912	22,8	98	4 916	19,9	n.s.
Chavornay	17	4 833	3,5	27	4 903	5,5	n.s.
Le Chenit	43	4 670	9,2	48	4 597	10,4	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	4	4 148	1,0	1	4 508	0,2	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	25	4 366	5,7	19	4 357	4,4	n.s.
Avenches	37	4 166	8,9	23	4 208	5,5	n.s.
Lucens	23	4 069	5,7	10	4 133	2,4	n.s.
Autres communes	1 438	266 979	—	1 008	270 378	—	-30%

© OFS, Neuchâtel 2019

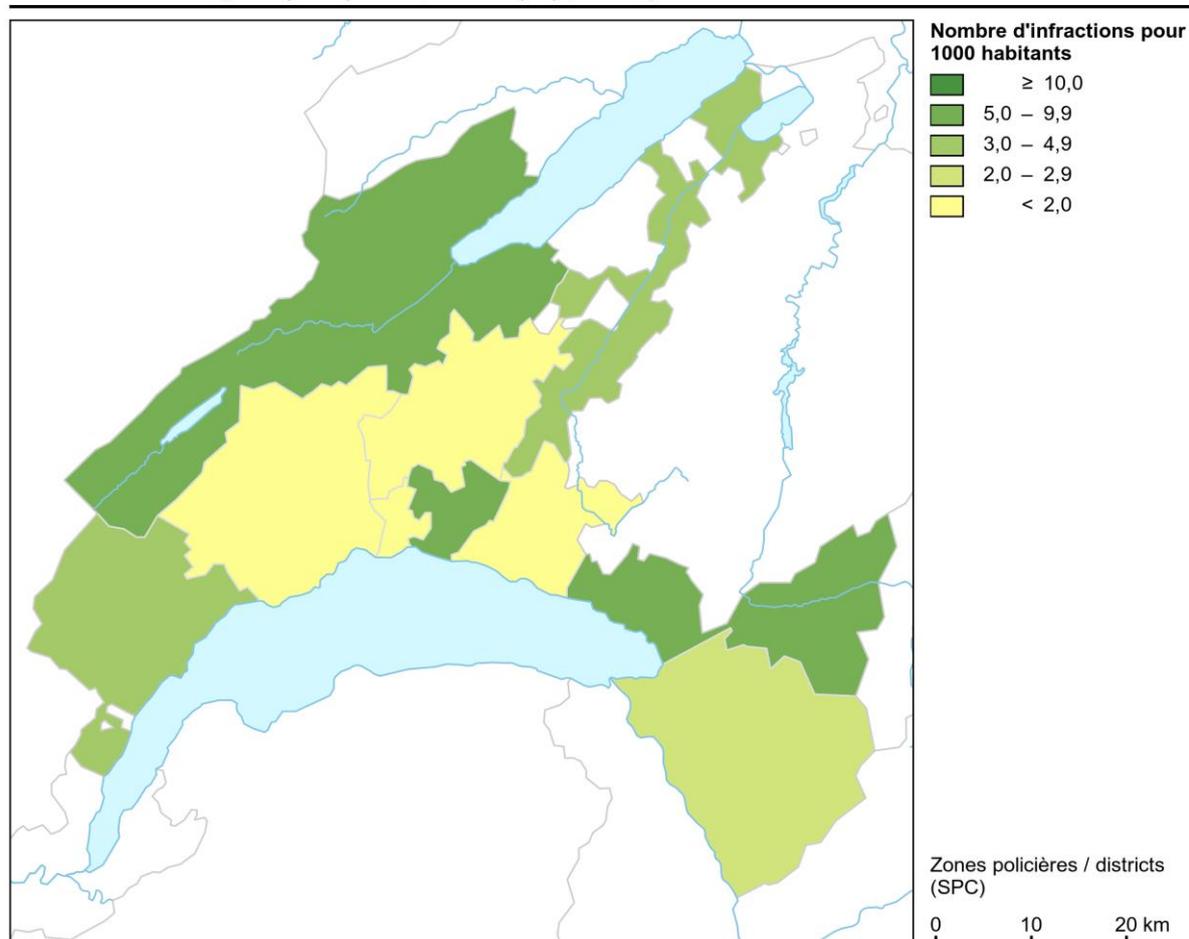
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 12: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

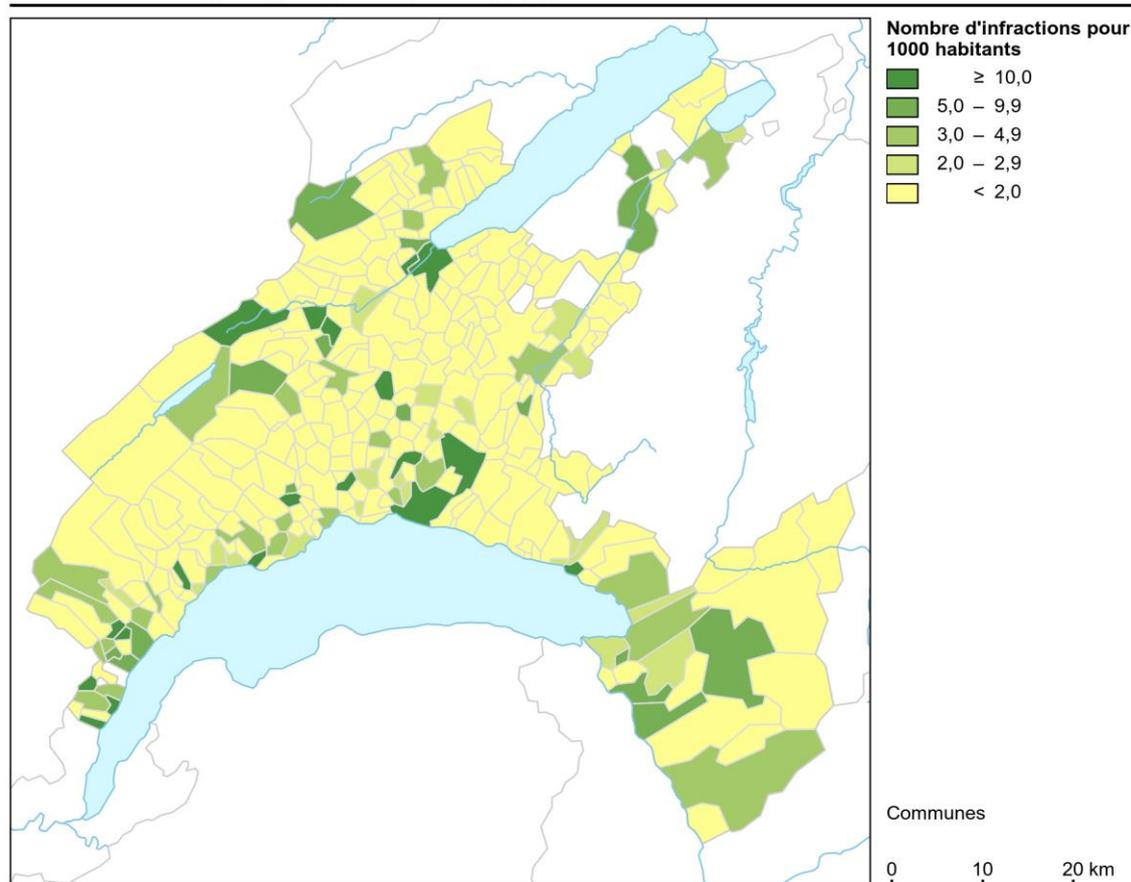
	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1 862	164 182	11,3	1 487	165 459	9,0	-20%
Nyon	386	98 625	3,9	403	99 604	4,0	4%
Jura-Nord vaudois	620	90 805	6,8	549	91 600	6,0	-11%
Riviera-Pays-d'Enhaut	452	85 135	5,3	428	85 382	5,0	-5%
Morges	172	81 075	2,1	146	81 767	1,8	-15%
Ouest lausannois	169	73 643	2,3	118	75 407	1,6	-30%
Lavaux-Oron	54	61 002	0,9	81	61 580	1,3	50%
Aigle	141	45 128	3,1	105	45 386	2,3	-26%
Gros-de-Vaud	47	43 788	1,1	29	44 626	0,6	n.s.
Broye-Vully	165	41 439	4,0	170	42 318	4,0	3%
Inconnu VD	2	-	-	4	-	-	n.s.
Canton de Vaud	4 070	784 822	5,2	3 520	793 129	4,4	-14%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 13: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1 798	137 810	13,0	1 402	138 905	10,1	-22%
Yverdon-les-Bains	380	29 977	12,7	323	30 143	10,7	-15%
Montreux	100	26 629	3,8	103	26 574	3,9	3%
Renens (VD)	80	20 523	3,9	56	21 036	2,7	-30%
Nyon	104	20 272	5,1	62	20 533	3,0	-40%
Vevey	297	19 780	15,0	269	19 827	13,6	-9%
Pully	10	17 972	0,6	43	18 160	2,4	330%
Morges	72	15 889	4,5	70	15 838	4,4	n.s.
Gland	21	12 997	1,6	18	13 078	1,4	n.s.
Ecublens (VD)	16	12 342	1,3	8	12 488	0,6	n.s.
Prilly	34	12 063	2,8	9	12 110	0,7	-74%
La Tour-de-Peilz	16	11 652	1,4	27	11 752	2,3	n.s.
Aigle	60	9 961	6,0	35	10 131	3,5	-42%
Lutry	17	9 891	1,7	5	9 986	0,5	n.s.
Payerne	84	9 486	8,9	113	9 699	11,7	35%
Epalinges	13	9 326	1,4	20	9 333	2,1	n.s.
Bussigny	20	8 268	2,4	15	8 645	1,7	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	39	7 888	4,9	53	8 097	6,5	n.s.
Crissier	11	7 869	1,4	15	8 037	1,9	n.s.
Bex	23	7 608	3,0	31	7 747	4,0	n.s.
Chavannes-près-Renens	2	7 585	0,3	10	7 649	1,3	n.s.
Ollon	10	7 503	1,3	11	7 497	1,5	n.s.
Orbe	14	6 903	2,0	4	6 987	0,6	n.s.
Rolle	21	6 168	3,4	21	6 218	3,4	—
Blonay	10	6 125	1,6	8	6 190	1,3	n.s.
Moudon	30	6 114	4,9	7	6 187	1,1	-77%
Echallens	12	5 687	2,1	7	5 732	1,2	n.s.
Saint-Prex	13	5 687	2,3	3	5 682	0,5	n.s.
Villeneuve (VD)	17	5 573	3,1	17	5 673	3,0	—
Oron	7	5 423	1,3	1	5 461	0,2	n.s.
Préverenges	7	5 292	1,3	8	5 286	1,5	n.s.
Bourg-en-Lavaux	7	5 290	1,3	12	5 285	2,3	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	7	5 126	1,4	2	5 163	0,4	n.s.
Sainte-Croix	32	4 912	6,5	38	4 916	7,7	n.s.
Chavornay	4	4 833	0,8	15	4 903	3,1	n.s.
Le Chenit	8	4 670	1,7	6	4 597	1,3	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	4	4 148	1,0	0	4 508	0,0	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	3	4 366	0,7	5	4 357	1,1	n.s.
Avenches	19	4 166	4,6	11	4 208	2,6	n.s.
Lucens	12	4 069	2,9	12	4 133	2,9	—
Autres communes	636	266 979	—	645	270 378	—	1%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 9: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs			Jeunes adultes (18-24 ans)			Adultes (>24 ans)			Pers. mor.	Sans notion
		m	f	tot	m	f	tot	m	f	tot		
Code pénal (CP)	8 046	828	199	1 027	1 166	287	1 453	4 213	1 324	5 537	13	16
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 169	396	97	493	760	81	841	1 617	218	1 835	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 630	31	3	34	564	43	607	1 718	265	1 983	4	2

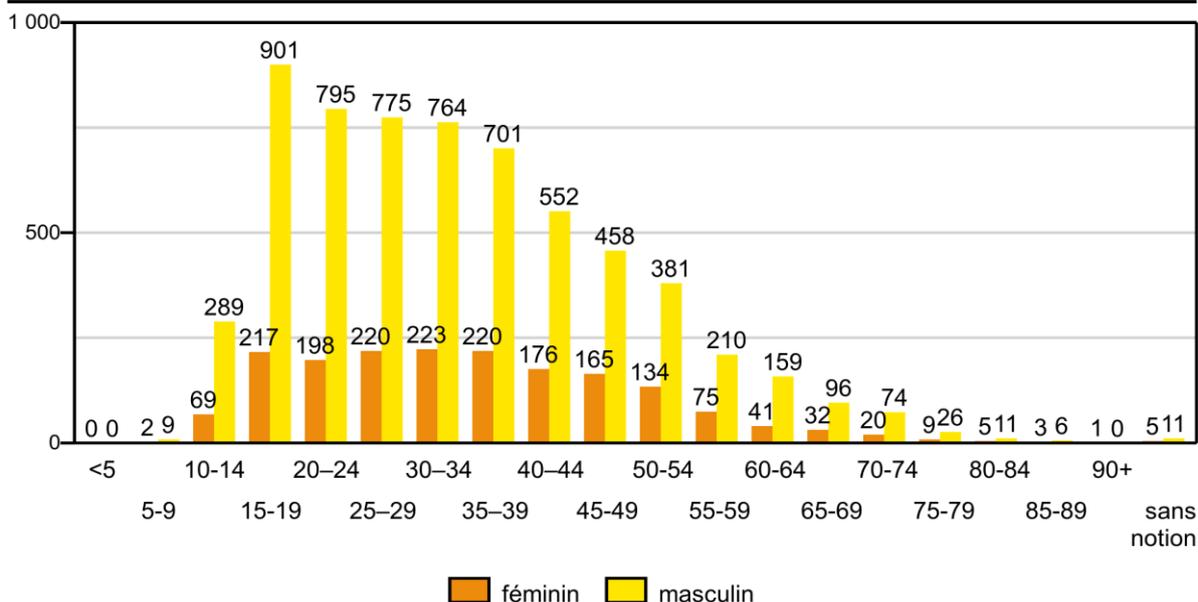
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 10: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

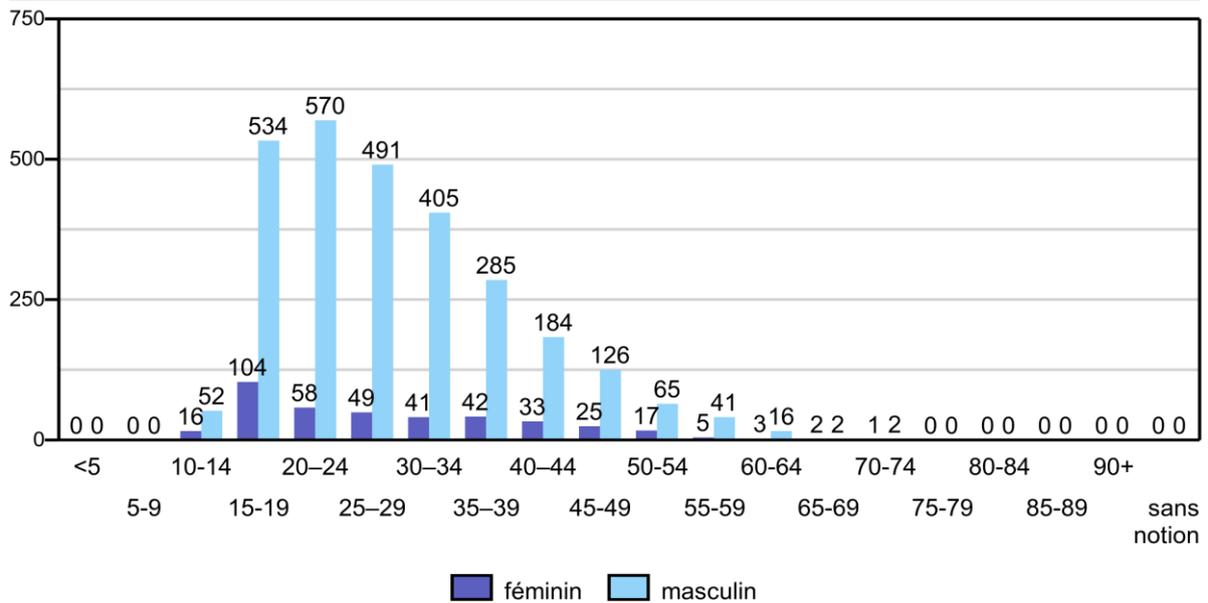
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 14: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

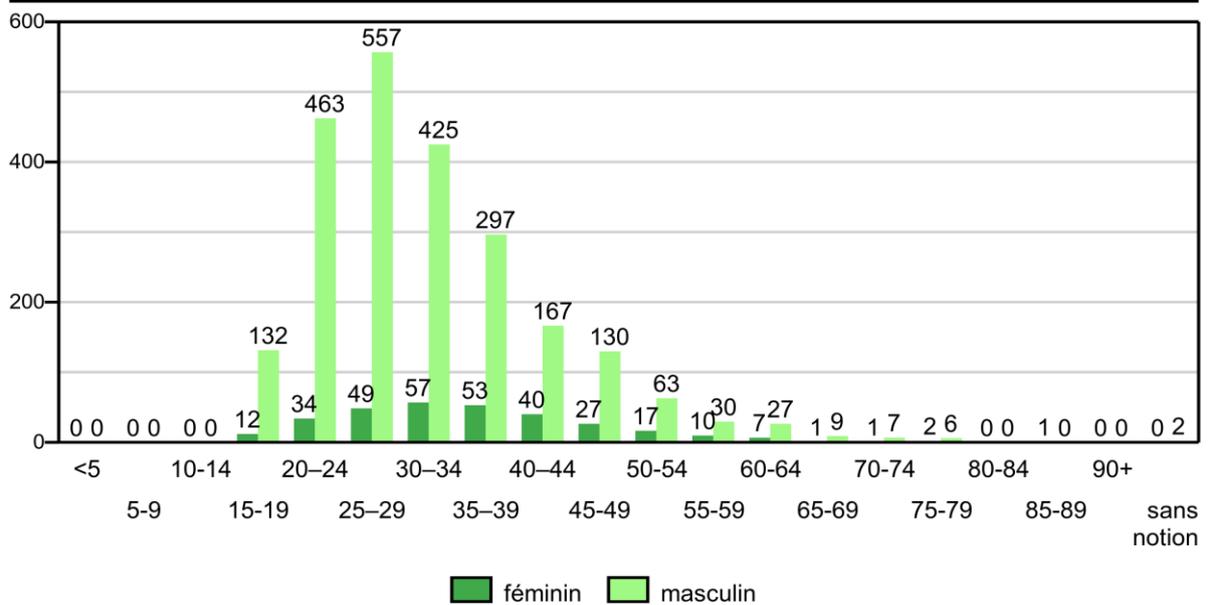
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 15: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

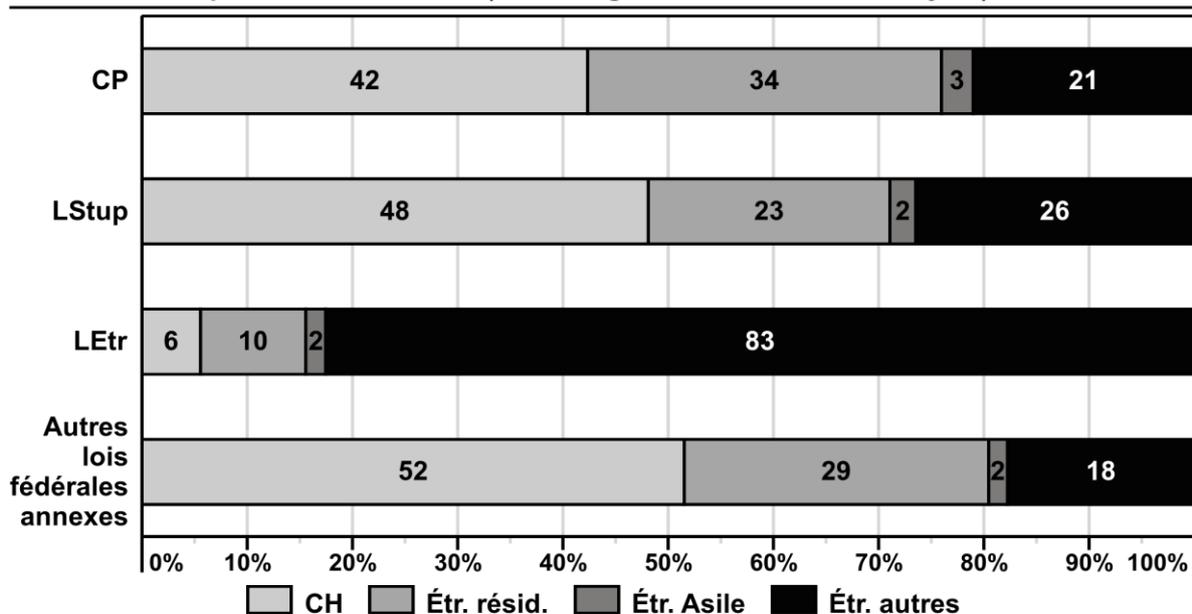


État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 16: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)**Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 17: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction, car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	8 033	6 101	243	1 689
Suisse	3 401	3 401		
Total étrangers	4 632	2 700	243	1 689
Portugal	774	683	0	91
France	675	350	0	325
Italie	287	253	0	34
Kosovo	266	181	17	68
Roumanie	231	18	0	213
Espagne	171	141	0	30
Algérie	159	22	11	126
Géorgie	144	4	28	112
Maroc	130	51	7	72
Serbie-et-Monténégro	109	58	13	38
Brésil	107	79	1	27
Tunisie	100	64	3	33
Bosnie et Herzégovine	79	48	9	22
Cameroun	76	47	3	26
Congo (Kinshasa)	70	46	12	12
Turquie	62	45	2	15
Macédoine	53	42	3	8
Syrie	51	19	22	10
Érythrée	47	31	13	3
Chili	42	28	0	14
Nigéria	40	5	2	33
Équateur	38	29	0	9
Angola	35	24	5	6
Belgique	34	27	0	7
Afghanistan	34	8	26	0
Allemagne	33	24	0	9
Pologne	33	19	0	14
Inconnu	32	0	0	32
Royaume-Uni	31	20	0	11
Sri Lanka	31	24	3	4
Irak	29	14	7	8
Congo (Brazzaville)	24	14	5	5
Albanie	22	4	2	16
Libye	20	3	4	13

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Colombie	20	11	1	8
Moldova	18	3	1	14
Russie	17	5	2	10
Guinée	17	4	4	9
Somalie	17	5	10	2
République dominicaine	17	10	0	7
Pérou	16	10	0	6
Mongolie	15	2	2	11
Bulgarie	14	4	0	10
Maurice	14	11	0	3
Sénégal	14	8	0	6
Lituanie	13	0	0	13
Bélarus	13	0	4	9
Éthiopie	13	8	3	2
Cabo Verde	13	12	0	1
Togo	13	9	2	2
Pays-Bas	12	10	0	2
Croatie	12	1	0	11
Côte d'Ivoire	12	6	0	6
États-Unis	12	9	0	3
Ukraine	11	7	1	3
Gambie	10	3	2	5
Bolivie	10	8	0	2
Liban	10	6	0	4
Autres nationalités	230	123	13	94

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 11: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	3 169	2 253	77	839
Suisse	1 525	1 525		
Total étrangers	1 644	728	77	839
France	327	132	0	195
Portugal	240	197	0	43
Nigéria	188	3	4	181
Italie	89	76	0	13
Gambie	78	1	2	75
Espagne	70	51	0	19
Algérie	46	2	6	38
Maroc	46	11	3	32
Kosovo	37	25	3	9
Géorgie	26	1	5	20
Serbie-et-Monténégro	25	12	6	7
Brésil	24	20	0	4
Somalie	23	7	10	6
Tunisie	22	13	1	8
Mali	18	1	3	14
Belgique	16	13	0	3
Sénégal	15	1	0	14
Guinée	14	0	2	12
Congo (Kinshasa)	14	8	3	3
Albanie	12	1	0	11
Afghanistan	12	1	9	2
Allemagne	11	8	0	3
Bosnie et Herzégovine	11	8	2	1
Guinée-Bissau	11	0	1	10
Syrie	11	7	1	3
Autres nationalités	258	129	16	113

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 12: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 626	409	50	2 167
Suisse	146	146		
Total étrangers	2 480	263	50	2 167
Kosovo	431	64	0	367
Nigéria	349	1	3	345
Algérie	163	1	3	159
Gambie	136	1	2	133
Maroc	106	7	4	95
France	92	14	0	78
Brésil	66	14	0	52
Géorgie	66	0	6	60
Tunisie	58	2	2	54
Serbie-et-Monténégro	56	16	1	39
Portugal	49	22	0	27
Cameroun	48	5	1	42
Sénégal	46	1	1	44
Albanie	43	5	0	38
Guinée	43	0	4	39
Roumanie	41	2	0	39
Espagne	33	16	0	17
Turquie	31	3	2	26
Macédoine	31	6	0	25
Mali	31	1	2	28
Italie	27	17	0	10
Côte d'Ivoire	25	3	2	20
Guinée-Bissau	21	1	3	17
Équateur	21	6	0	15
Bosnie et Herzégovine	18	6	0	12
Libye	18	0	0	18
Chine	18	2	0	16
Sierra Leone	17	0	1	16
Colombie	17	2	0	15
Mongolie	16	0	1	15
Érythrée	14	4	1	9
Syrie	13	0	0	13
Congo (Kinshasa)	11	3	0	8
Somalie	11	1	1	9
Sri Lanka	11	1	0	10
Pologne	10	4	0	6
Angola	10	4	0	6
Bolivie	10	1	0	9
Pakistan	10	1	0	9
Palestine	10	0	0	10
Autres nationalités	253	26	10	217

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	450	229	134	74	96	44	1 027
Suisses	271	153	70	39	59	26	618
Étrangers	179	76	64	35	37	18	409
résidents	130	54	42	29	27	8	290
asile	14	11	10	3	4	4	46
autres	35	11	12	3	6	6	73
Total adultes	3 207	1 705	861	488	609	136	7 006
Suisses	1 293	687	327	213	216	47	2 783
Étrangers	1 914	1 018	534	275	393	89	4 223
résidents	1 078	611	292	184	221	24	2 410
asile	85	55	26	10	18	3	197
autres	751	352	216	81	154	62	1 616

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 14: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	54	356	16	42	25	0	493
Suisses	45	243	15	29	17	0	349
Étrangers	9	113	1	13	8	0	144
résidents	8	78	0	11	5	0	102
asile	1	12	0	1	1	0	15
autres	0	23	1	1	2	0	27
Total adultes	527	1 669	140	193	121	26	2 676
Suisses	183	773	61	92	53	14	1 176
Étrangers	344	896	79	101	68	12	1 500
résidents	123	398	32	41	27	5	626
asile	12	38	2	7	3	0	62
autres	209	460	45	53	38	7	812

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 15: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	30	2	1	0	1	0	34
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	30	2	1	0	1	0	34
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	3	0	0	0	0	0	3
autres	27	2	1	0	1	0	31
Total adultes	2 048	354	103	46	41	0	2 592
Suisses	125	15	3	3	0	0	146
Étrangers	1 923	339	100	43	41	0	2 446
résidents	235	24	1	0	3	0	263
asile	39	7	0	0	1	0	47
autres	1 649	308	99	43	37	0	2 136

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 16: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	11 974	2 604	607	179	198	99

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 17: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

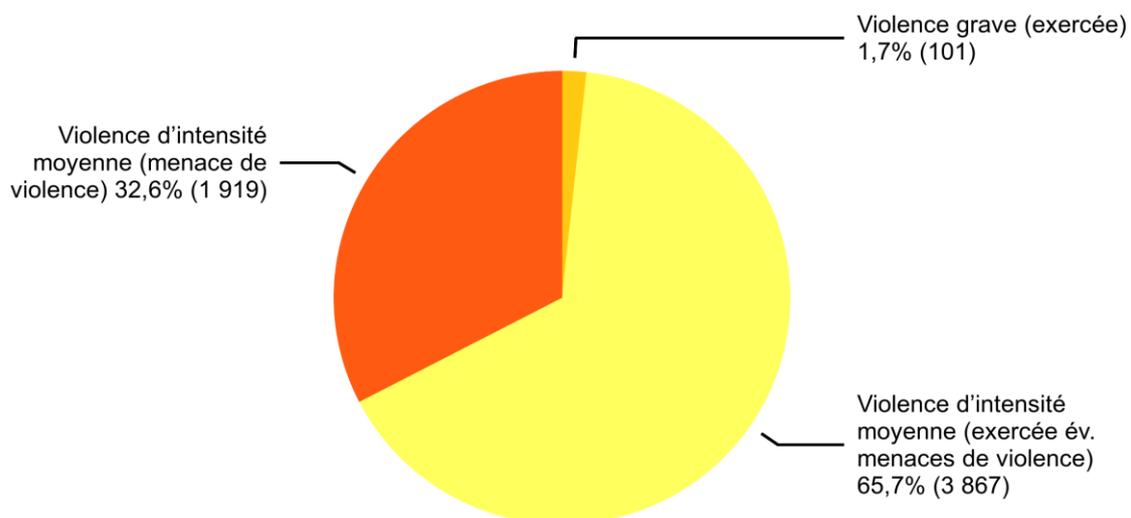
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 18: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	5 250	83,6%	5 887	83,5%	12%
Violence grave (exercée)	84	79,8%	101	81,2%	n.s.
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	17	94,1%	20	100,0%	n.s.
Homicides avec arme à feu	3	100,0%	4	100,0%	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	88,9%	10	100,0%	n.s.
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	–
Homicides avec violence physique	4	100,0%	4	100,0%	–
Homicides autre instrument	0	–	2	100,0%	n.s.
Homicides sans notion/inconnu	1	100,0%	0	–	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	34	70,6%	29	51,7%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	8	87,5%	1	0,0%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	–
Lés. corp. graves avec violence physique	22	72,7%	22	59,1%	–
Lés. corp. graves autre instrument	3	33,3%	4	25,0%	n.s.
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0,0%	2	50,0%	n.s.
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	–
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	–
Viol (Art. 190)	33	81,8%	52	90,4%	n.s.
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 467	83,0%	3 867	83,1%	12%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	693	75,5%	829	75,0%	20%
Voies de fait (Art. 126)	2 046	89,3%	2 272	88,3%	11%
Participation à rixe (Art. 133) ²	9	100,0%	73	91,8%	711%
<i>Nombre d'affaires</i>	2	–	8	–	n.s.
Participation à agression (Art. 134) ²	18	61,1%	57	68,4%	217%
<i>Nombre d'affaires</i>	16	–	36	–	125%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	261	34,9%	229	45,9%	-12%
Contrainte (Art. 181)	30	86,7%	37	83,8%	n.s.
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	–
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	16	87,5%	29	58,6%	n.s.
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	111	88,3%	85	84,7%	-23%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	283	97,9%	256	98,8%	-10%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 699	85,1%	1 919	84,3%	13%
Menaces (Art. 180)	1 626	87,5%	1 838	87,0%	13%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	73	32,9%	81	23,5%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2019

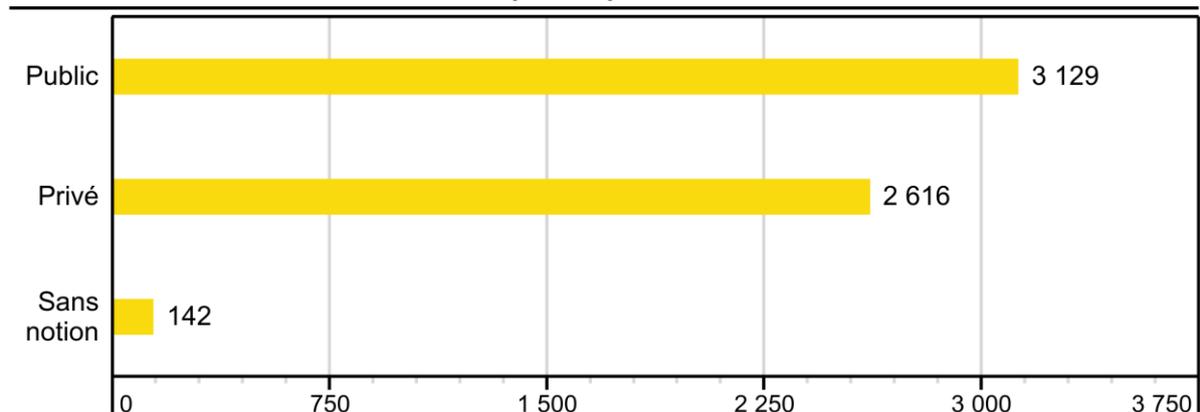
Tableau 18: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

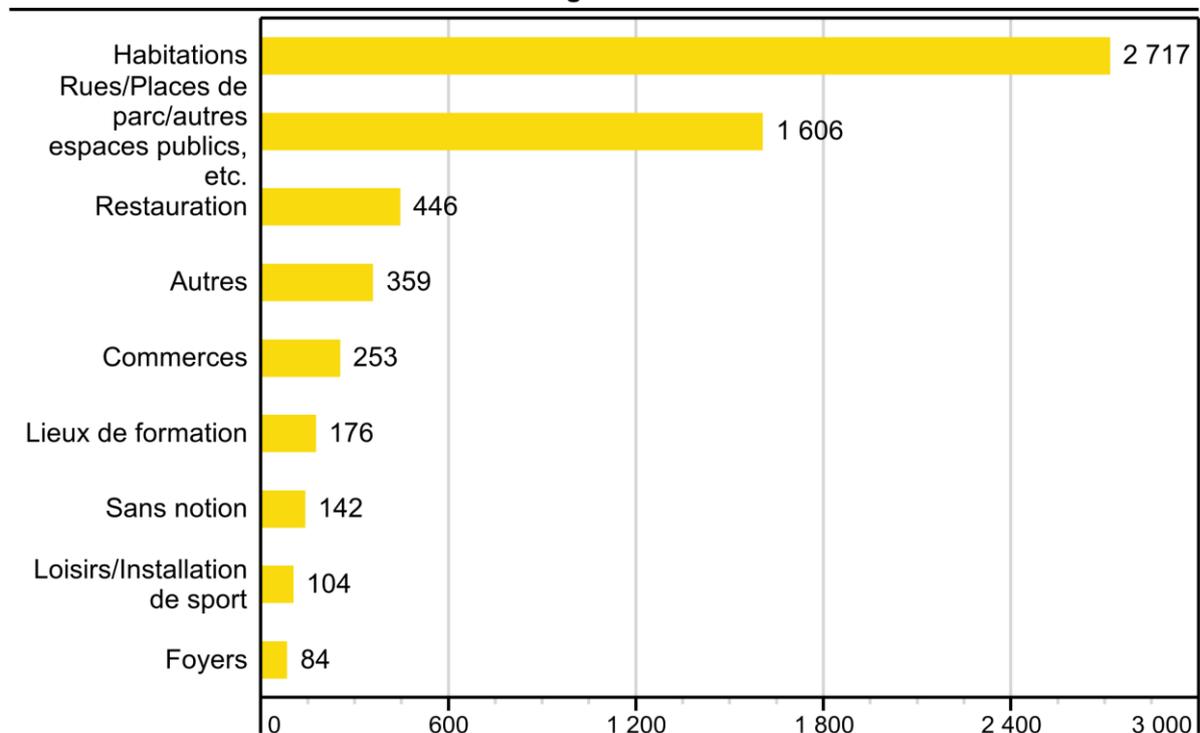
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 19: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 20: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

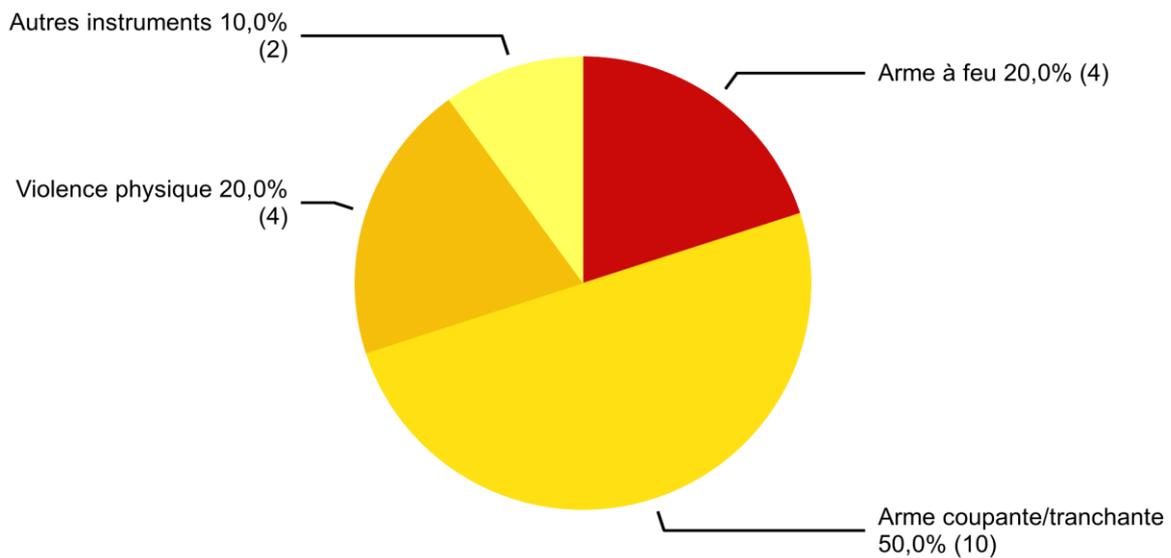
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2019

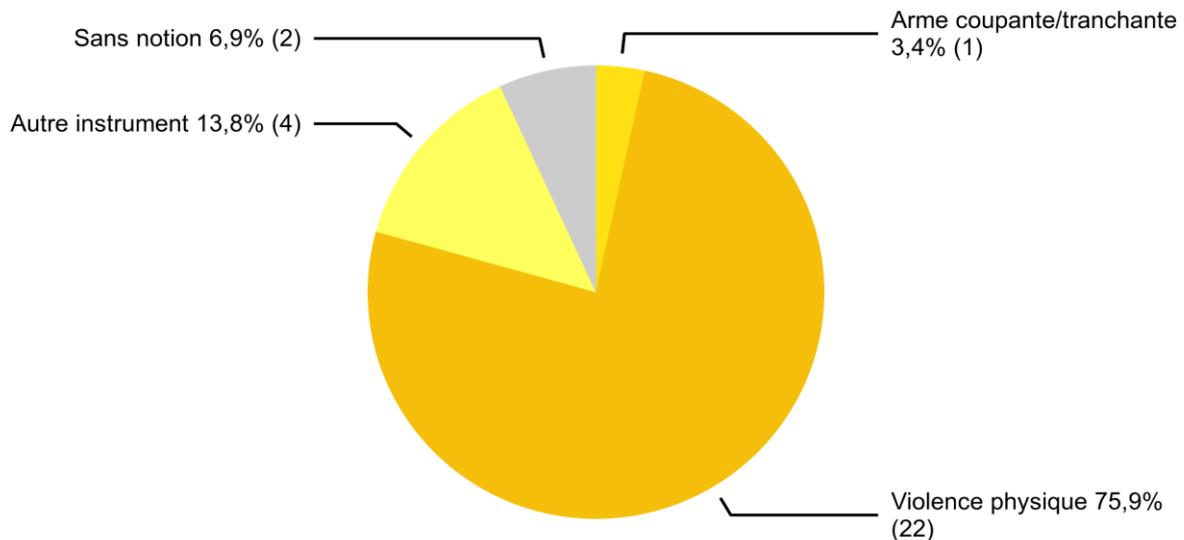
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 21: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 22: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	3 624	411	597	2 615	2 846	2 012	1 488
Violence grave (exercée)	99	9	32	58	91	63	37
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	27	3	7	17	21	18	8
Homicides arme à feu	8	2	4	2	7	3	3
Homicides arme coupante/tranchante	12	1	3	8	8	11	3
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	5	0	0	5	5	3	1
Homicides autre instrument	2	0	0	2	1	1	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	20	5	6	9	18	10	9
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	18	4	5	9	16	10	9
Lés. corp. graves autre instrument	1	1	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	1	0	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	52	1	19	32	52	35	20
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 942	360	506	2 076	2 295	1 615	1 209
Lésions corporelles simples (Art. 123)	704	107	164	433	577	390	285
Voies de fait (Art. 126)	1 949	206	284	1 459	1 463	1 061	841
Participation à rixe (Art. 133)	65	23	8	34	60	24	19
Participation à agression (Art. 134)	37	22	11	4	31	18	15
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	114	32	38	44	109	72	31
Contrainte (Art. 181)	35	4	5	26	26	16	8
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	29	11	8	10	26	23	15
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	74	0	13	61	74	49	36
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	176	21	50	105	146	99	61
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 552	155	218	1 178	1 232	889	661
Menaces (Art. 180)	1 531	148	215	1 167	1 214	877	654
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	23	8	3	12	20	14	8

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 19: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	4 497	538	731	3 187	2 357	2 099	41
Violence grave (exercée)	100	7	28	65	35	65	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	19	0	3	16	13	6	0
Homicides avec arme à feu	4	0	2	2	2	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	0	0	9	8	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	4	0	1	3	1	3	0
Homicides autre instrument	2	0	0	2	2	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	4	7	18	22	7	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	22	3	4	15	17	5	0
Lés. corp. graves autre instrument	4	1	1	2	2	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	0	1	1	2	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	52	3	18	31	0	52	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 539	464	605	2 449	1 915	1 603	21
Lésions corporelles simples (Art. 123)	820	129	190	501	556	264	0
Voies de fait (Art. 126)	2 163	298	310	1 555	1 009	1 154	0
Rixe (Art. 133)	16	3	2	11	11	5	0
Agression (Art. 134)	36	11	10	15	29	7	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	236	19	58	139	149	67	20
Contrainte (Art. 181)	37	3	11	22	14	22	1
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	32	7	6	19	14	18	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	84	3	23	58	2	82	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	210	0	19	191	180	30	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 830	174	252	1 384	827	983	20
Menaces (Art. 180)	1 751	157	238	1 342	776	961	14
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	81	18	14	43	52	23	6

© OFS, Neuchâtel 2019

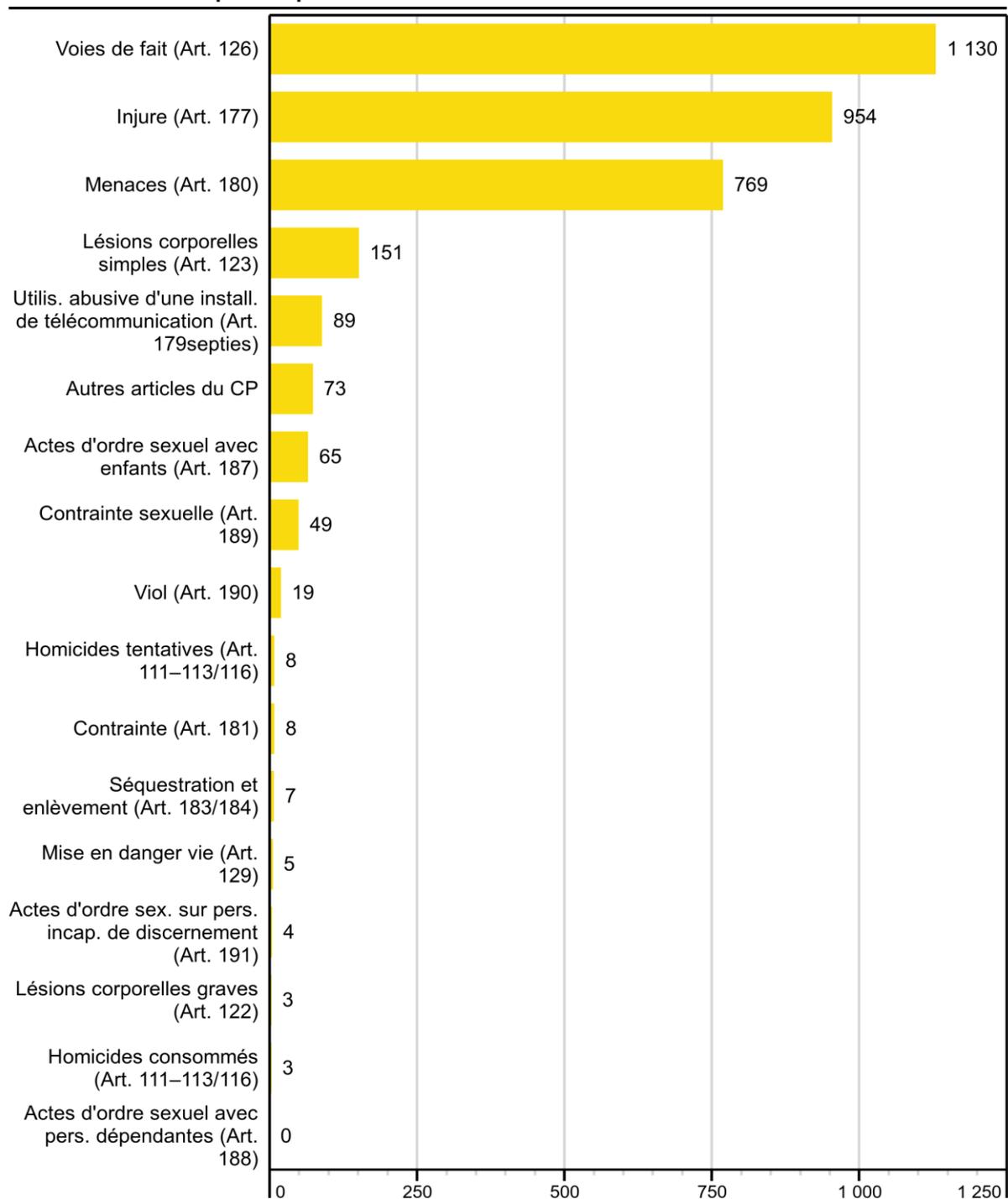
Tableau 20: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 23: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2017	2018	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	2 894	3 337	15%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	3	—
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	8	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	3	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	111	151	36%
Voies de fait (Art. 126)	987	1 130	14%
Mise en danger vie (Art. 129)	5	5	—
Injure (Art. 177)	878	954	9%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	64	89	39%
Menaces (Art. 180)	648	769	19%
Contrainte (Art. 181)	10	8	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	5	7	n.s.
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	51	65	n.s.
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	1	0	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	53	49	n.s.
Viol (Art. 190)	10	19	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	3	4	n.s.
Autres articles du CP ³	57	73	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 21: Violences domestiques: évolution des infractions

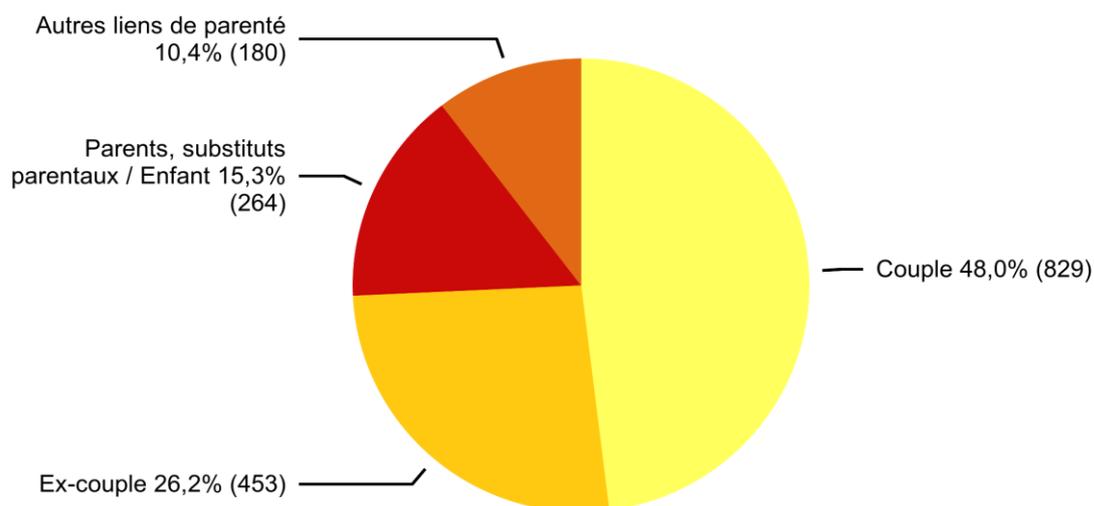
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 47% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

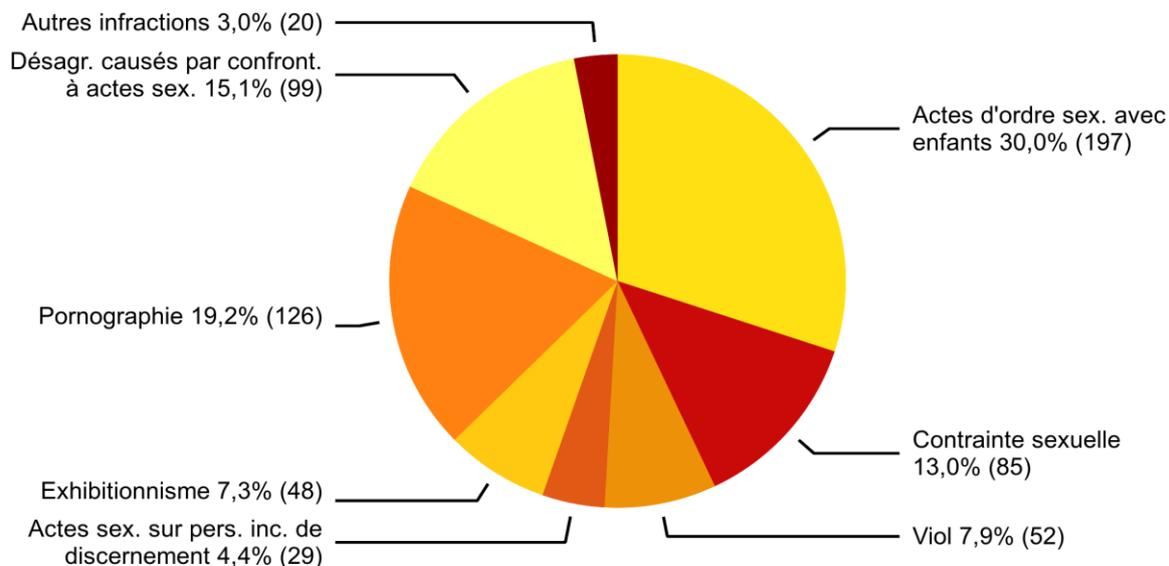
Figure 24: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 25: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

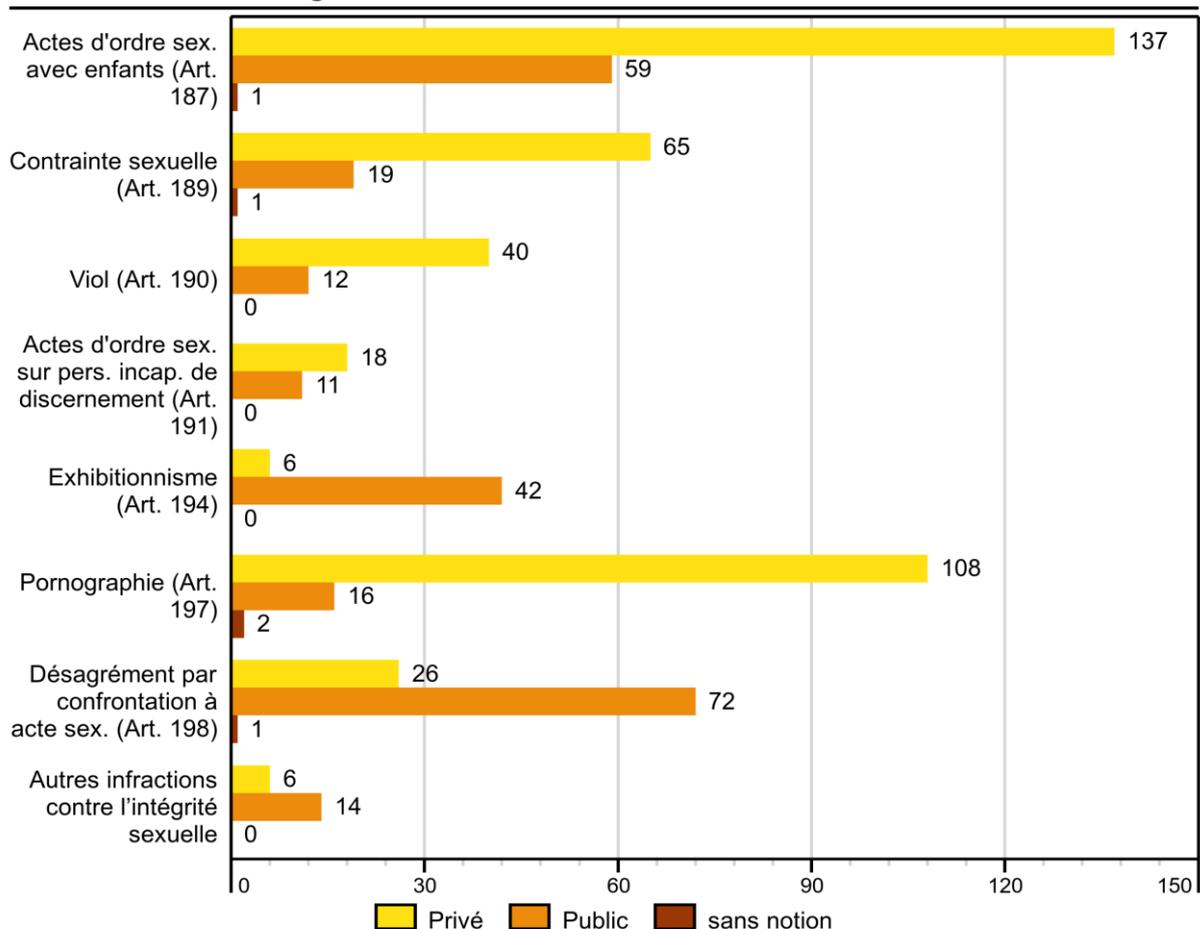
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	627	81,7%	656	83,2%	5%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	165	83,6%	197	88,3%	19%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	111	88,3%	85	84,7%	-23%
Viol (Art. 190)	33	81,8%	52	90,4%	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	30	83,3%	29	93,1%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	54	55,6%	48	58,3%	n.s.
Pornographie (Art. 197)	103	86,4%	126	89,7%	22%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	89	74,2%	99	73,7%	n.s.
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	42	92,9%	20	60,0%	-52%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 26: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

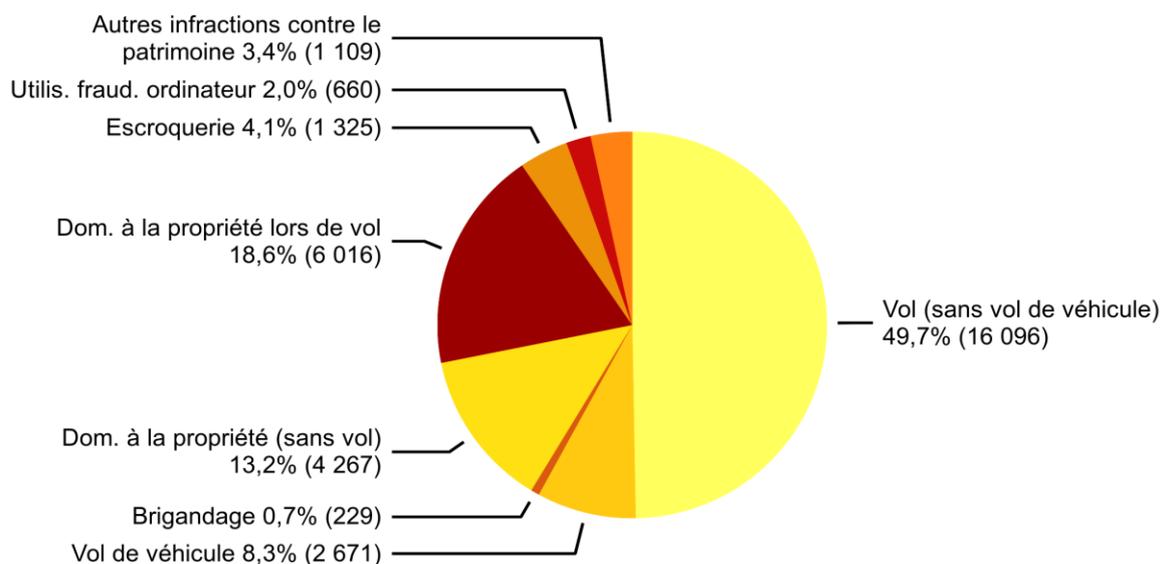
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 27: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions sont commises en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

La majorité des escroqueries dénoncées à la police sont commises via Internet.

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	35 056	17,8%	32 373	18,2%	-8%
Appropri. illégitime (Art. 137)	281	22,4%	324	20,7%	15%
Abus de confiance (Art. 138)	293	79,9%	284	81,0%	-3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	18 224	17,8%	16 096	16,8%	-12%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 918	6,6%	2 671	5,6%	-8%
Brigandage (Art. 140)	261	34,9%	229	45,9%	-12%
Soustraction de chose (Art. 141)	4	75,0%	5	60,0%	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	13	53,8%	30	30,0%	n.s.
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	33	15,2%	36	19,4%	n.s.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 505	19,4%	4 267	20,6%	-5%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 623	12,0%	6 016	13,8%	-9%
Escroquerie (Art. 146)	959	35,7%	1 325	37,4%	38%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	540	26,5%	660	27,6%	22%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	36	77,8%	41	70,7%	n.s.
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	49	53,1%	76	57,9%	55%
Extorsion et chantage (Art. 156)	73	32,9%	81	23,5%	n.s.
Gestion déloyale (Art. 158)	19	89,5%	23	91,3%	n.s.
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	7	100,0%	n.s.
Recel (Art. 160)	109	98,2%	77	93,5%	-29%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	50,0%	1	100,0%	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	100,0%	4	25,0%	n.s.
Autres infractions contre le patrimoine	112	40,2%	120	37,5%	7%

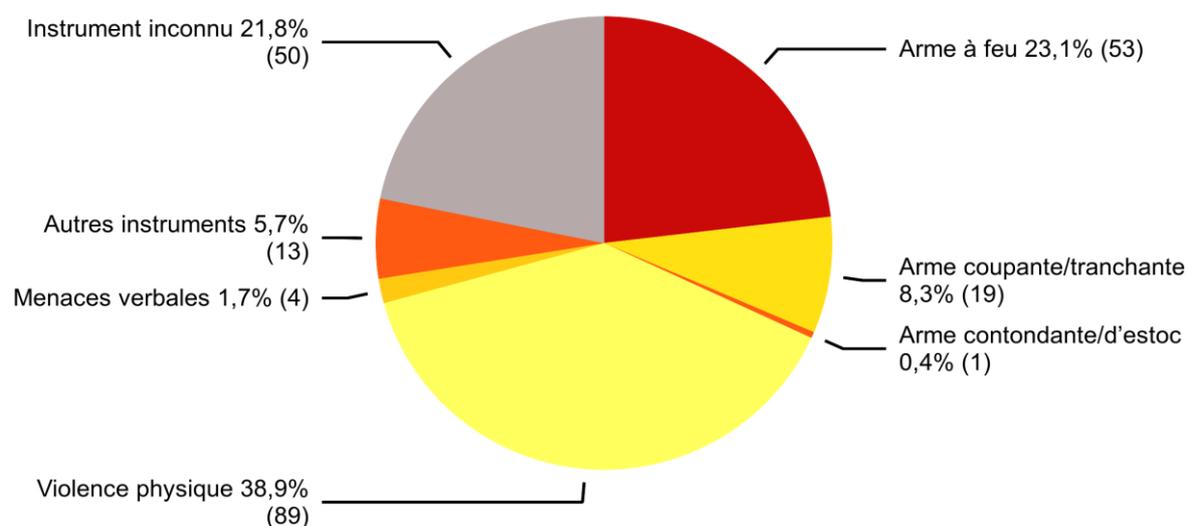
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 23: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 28: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	261	34,9%	229	45,9%	-12%
Arme à feu	36	66,7%	53	73,6%	n.s.
Arme coupante/tranchante	39	30,8%	19	68,4%	-51%
Arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	n.s.
Violence physique	148	27,0%	89	28,1%	-40%
Menaces verbales	2	100,0%	4	75,0%	n.s.
Autres instruments	8	37,5%	13	46,2%	n.s.
Instrument inconnu	28	35,7%	50	36,0%	79%

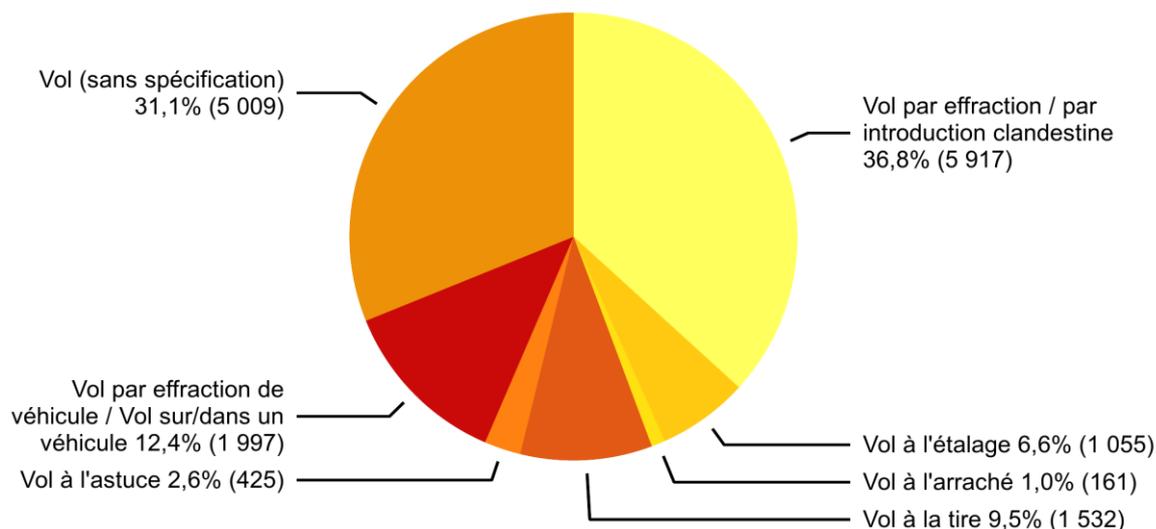
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 24: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 29: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	18 224	17,8%	16 096	16,8%	-12%
Vol (sans spécification)	5 350	14,5%	5 009	13,3%	-6%
Vol par effraction	4 718	13,5%	4 856	14,1%	3%
Vol par introduction clandestine	1 107	18,4%	1 061	15,9%	-4%
Vol à l'étalage	1 094	77,7%	1 055	72,4%	-4%
Vol à l'arraché	199	9,0%	161	11,8%	-19%
Vol à la tire	2 114	8,0%	1 532	8,1%	-28%
Vol à l'astuce ⁴	703	45,5%	425	27,5%	-40%
Vol par effraction de véhicule	1 750	6,2%	908	8,1%	-48%
Vol sur/dans un véhicule	1 189	12,9%	1 089	7,7%	-8%

© OFS, Neuchâtel 2019

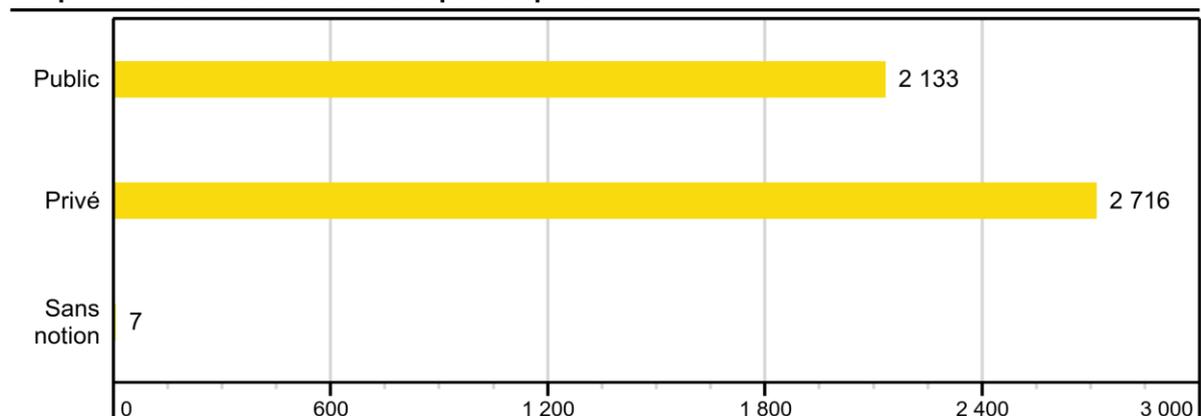
Tableau 25: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

⁴ La diminution constatée pour les vols à l'astuce est due en grande partie à des erreurs de saisie qui n'ont pas pu être corrigées avant la publication de la SPC. En tenant compte des corrections, le nombre d'infractions se monte à 543 pour l'année 2017, ce qui représente une baisse réelle de 21%.

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 *Vol par effraction selon l'endroit: public-privé*

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

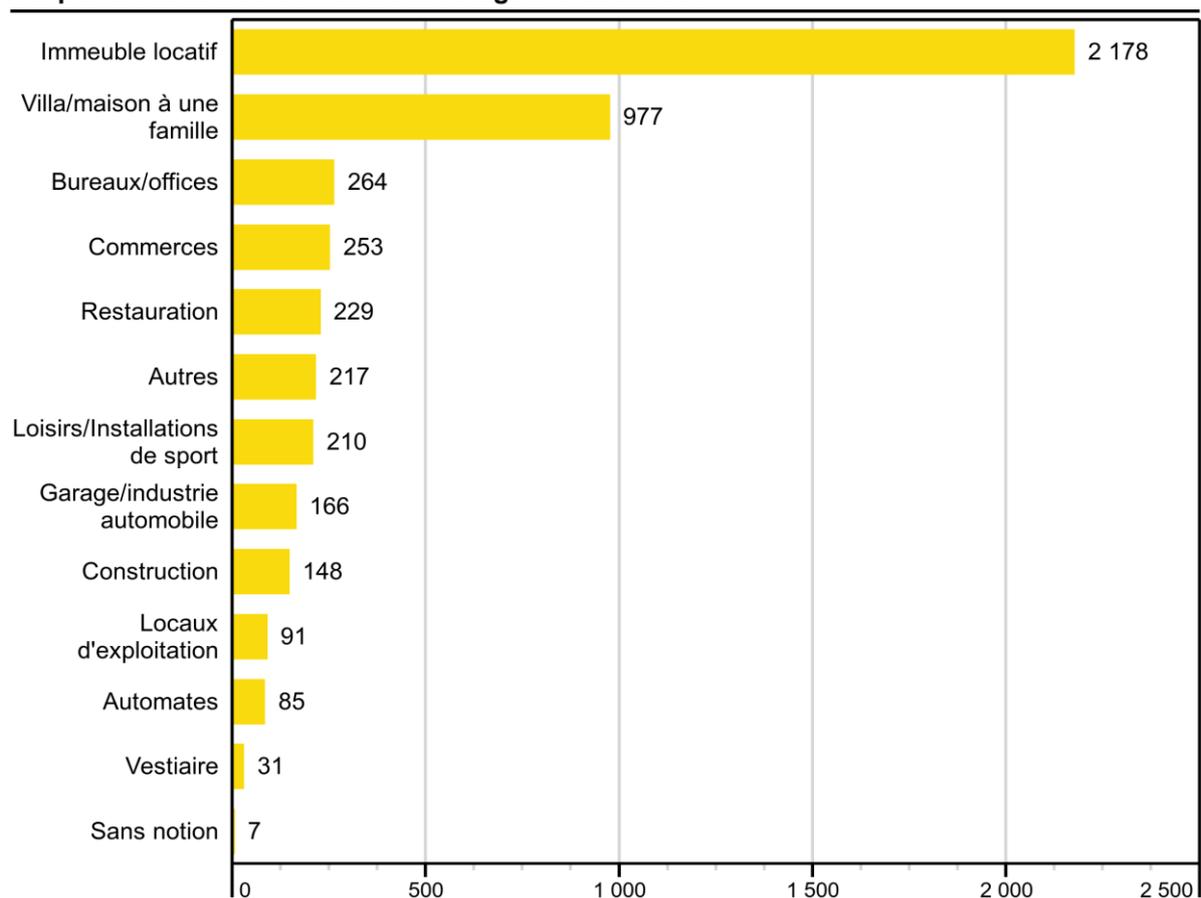
Figure 30: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

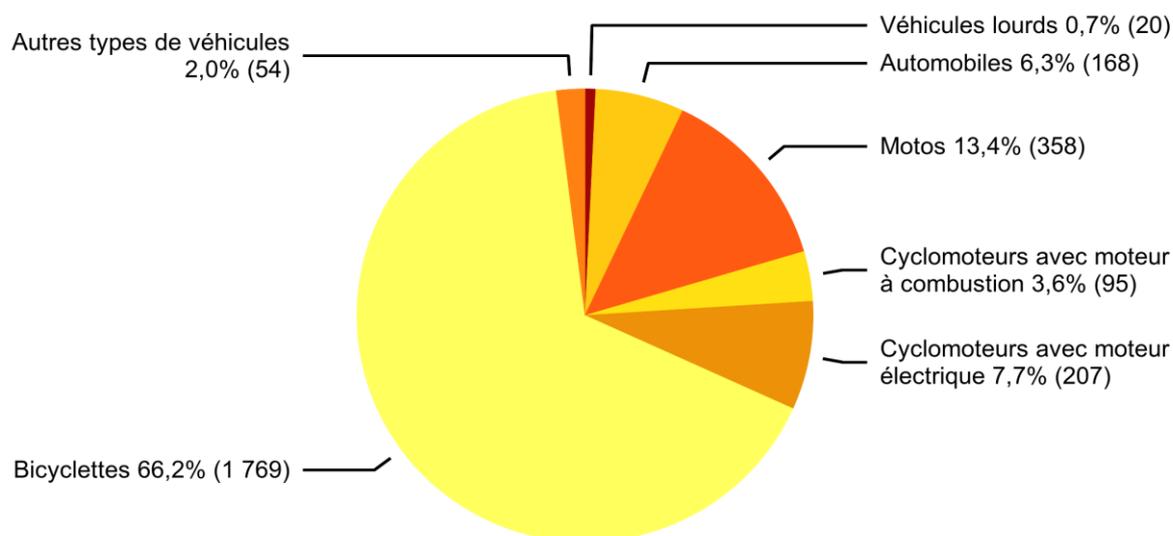
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 31: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 32: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	2 918	6,6%	2 671	5,6%	-8%
Véhicules lourds	15	33,3%	20	15,0%	n.s.
Automobiles	171	17,5%	168	24,4%	-2%
Motos	396	8,6%	358	9,8%	-10%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	75	12,0%	95	9,5%	27%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	208	3,8%	207	4,8%	0%
Bicyclettes	1 999	5,3%	1 769	2,6%	-12%
Autres véhicules	54	5,6%	54	9,3%	—

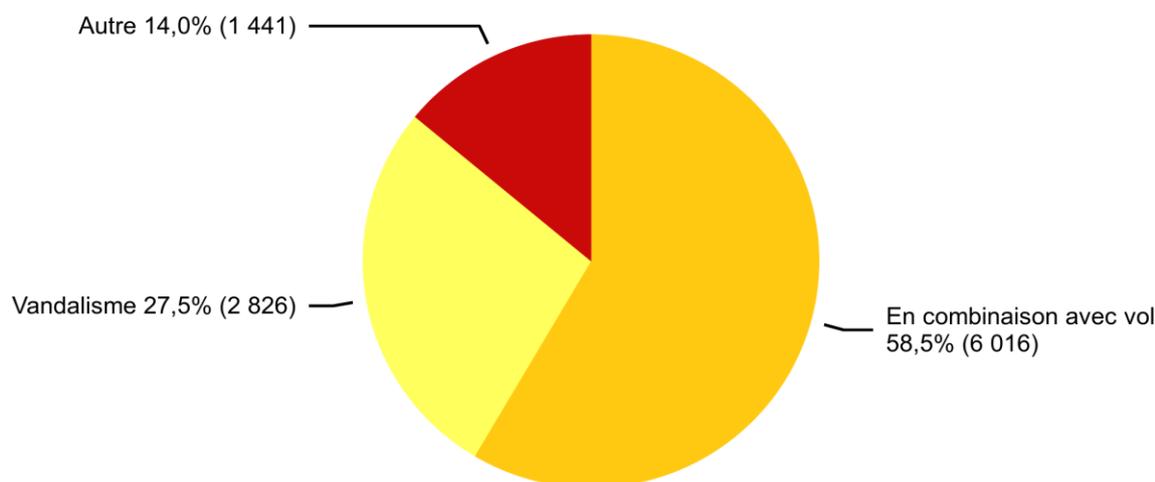
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 26: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 33: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, **dommages à la propriété**, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

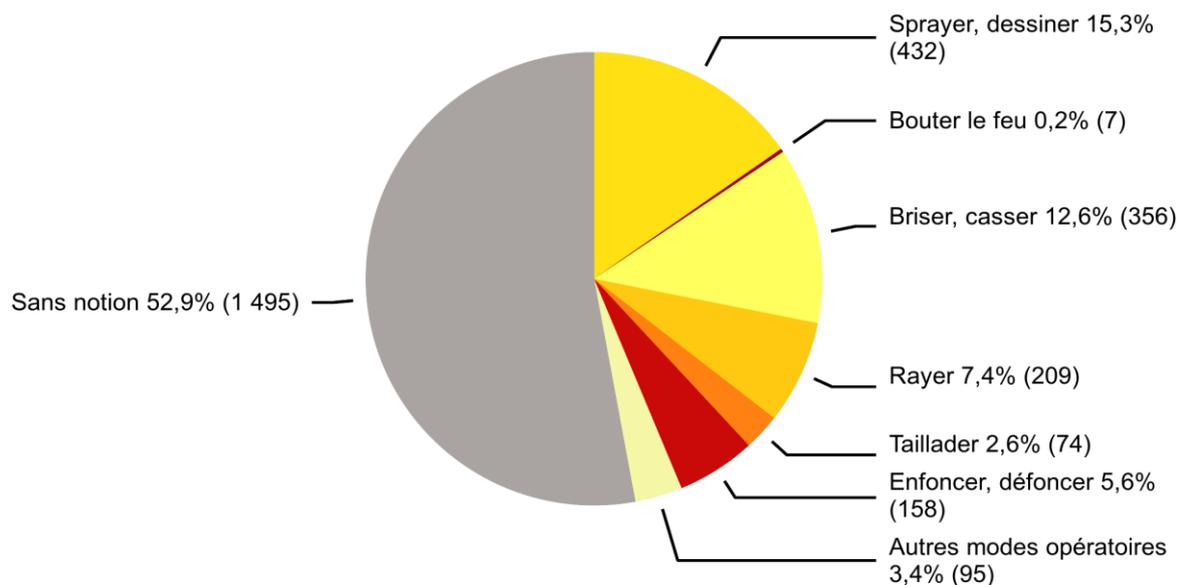
	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	11 128	15,0%	10 283	16,6%	-8%
En combinaison avec vol	6 623	12,0%	6 016	13,8%	-9%
Vandalisme	2 959	20,1%	2 826	19,7%	-4%
Autre	1 546	18,1%	1 441	22,3%	-7%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 27: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2019

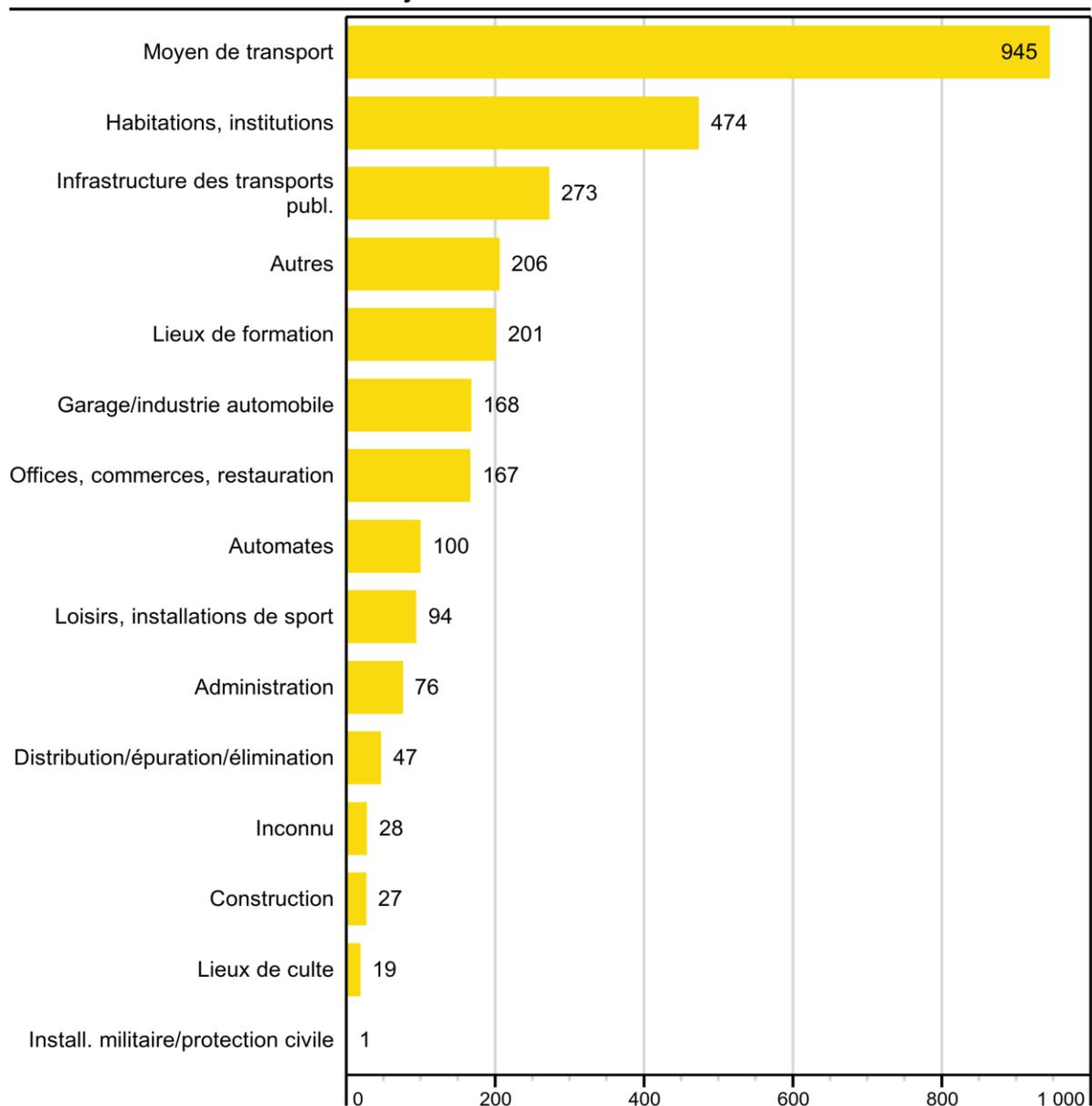
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 34: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

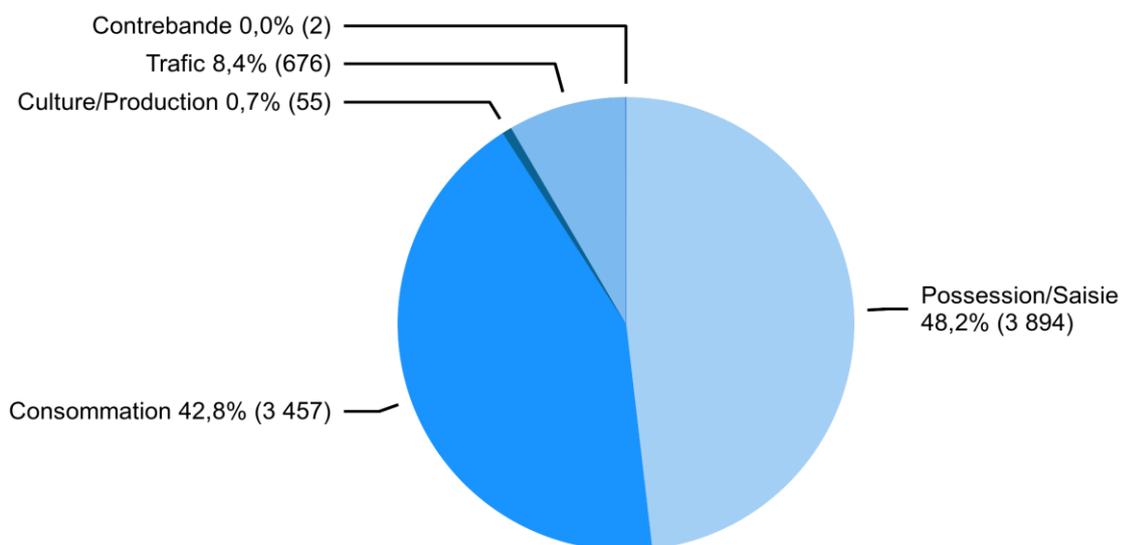
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 35: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 36: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée⁵.

⁵ Pour plus de détails, se référer à la p.21 du présent rapport.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	11 848	91,5%	8 084	92,0%	-32%
Total possession/saisie	6 143	83,8%	3 894	83,5%	-37%
Possession/saisie contravention	5 691	84,0%	3 561	83,1%	-37%
Possession/saisie délit	376	80,6%	264	85,6%	-30%
Possession/saisie crime	76	82,9%	69	94,2%	n.s.
Total consommation	4 818	100,0%	3 457	99,9%	-28%
Total culture/production	91	100,0%	55	98,2%	-40%
Culture/production contravention	82	100,0%	55	98,2%	-33%
Culture/production délit	9	100,0%	0	—	n.s.
Culture/production crime	0	—	0	—	—
Total trafic	779	98,6%	676	99,7%	-13%
Trafic délit	645	98,8%	550	99,6%	-15%
Trafic crime	134	97,8%	126	100,0%	-6%
Total contrebande	17	100,0%	2	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit délit	6	100,0%	1	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit crime	11	100,0%	1	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2019

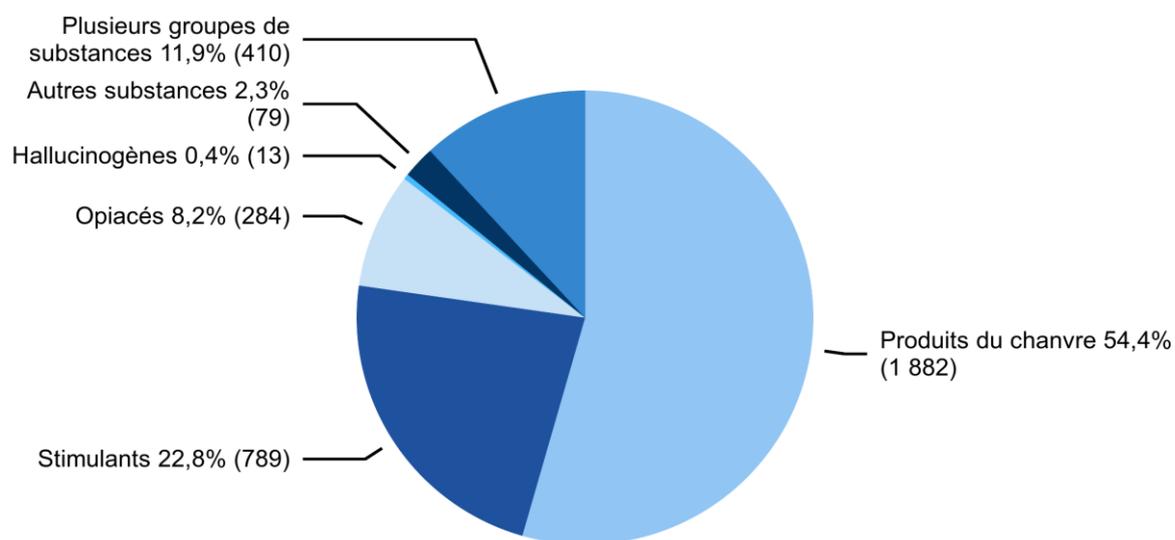
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2019

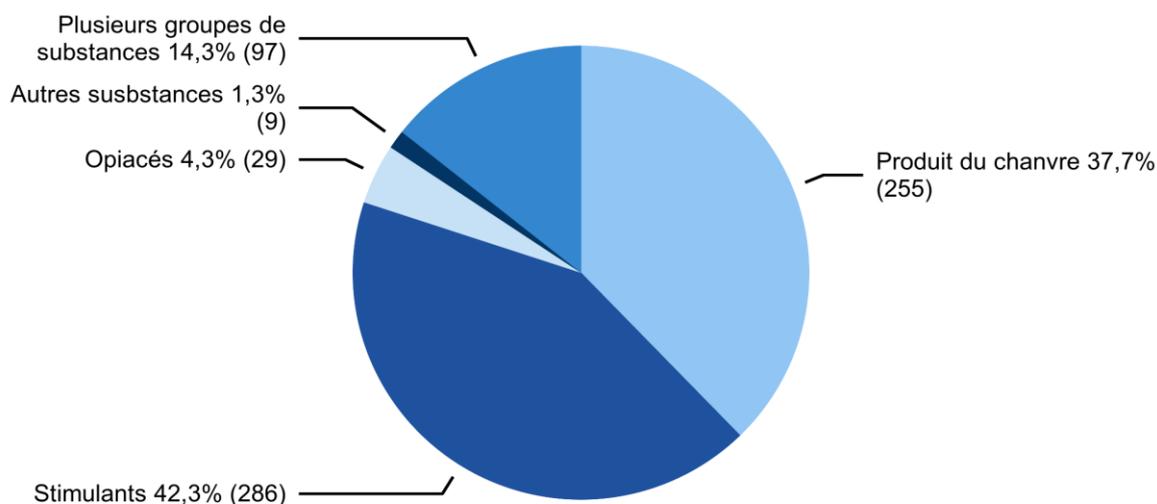
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 37: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

La catégorie « Produits du chanvre » ne contient pas les amendes d'ordre pour consommation de produits ayant des effets de type cannabique. Le nombre de ces amendes pour 2018 se monte à 1053.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 38: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	sans notion
Suisses	1 233	0	42	235	94	224	178	260	131	60	9	0
Étrangers	1 142	0	10	101	68	229	225	320	140	41	8	0
résidents	588	0	7	68	35	110	90	165	83	25	5	0
asile	50	0	2	10	0	16	7	8	5	2	0	0
autres	504	0	1	23	33	103	128	147	52	14	3	0
Suissesses	232	0	11	60	13	34	27	37	33	14	3	0
Étrangères	138	0	5	21	9	18	21	37	19	7	1	0
résidents	94	0	4	19	7	11	11	19	16	6	1	0
asile	5	0	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0
autres	39	0	1	1	1	7	9	17	2	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	137	0	4	19	18	38	22	21	13	2	0	0
Étrangers	444	0	1	13	31	121	106	119	45	5	3	0
résidents	82	0	1	8	9	17	15	19	11	2	0	0
asile	23	0	0	2	3	4	4	9	1	0	0	0
autres	339	0	0	3	19	100	87	91	33	3	3	0
Suissesses	19	0	1	2	0	4	2	4	5	0	1	0
Étrangères	21	0	0	1	2	5	0	7	4	1	1	0
résidents	11	0	0	0	1	3	0	3	2	1	1	0
asile	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	9	0	0	0	1	2	0	4	2	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	415	58	11	7	2	0	493
Suisses	292	45	6	5	1	0	349
Étrangers	123	13	5	2	1	0	144
résidents	86	11	5	0	0	0	102
asile	13	1	0	1	0	0	15
autres	24	1	0	1	1	0	27
Total adultes	2 287	263	64	24	33	5	2 676
Suisses	1 007	112	26	12	16	3	1 176
Étrangers	1 280	151	38	12	17	2	1 500
résidents	540	59	16	4	6	1	626
asile	51	9	1	1	0	0	62
autres	689	83	21	7	11	1	812

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2017	2018
Hommes	2	2
Femmes	0	1
Adultes	2	3
Mineurs	0	0
Suisses/esses	2	2
Étrangers/ères	0	1
Total décès dus à la drogue	2	3

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 32: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	143	15	0,053	–	10
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	19	–	–	–	1 137
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	37	–	0,002	–	4 226
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	9	–	0,001	–	117
Haschisch	742	12	52,283	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	1 616	89	130,297	–	4
Cannabinoïdes de synthèse	10	–	0,013	–	–
Stimulants					
Amphétamine	91	32	0,805	–	–
Crack	7	–	0,056	–	–
Ecstasy	133	1 791	0,039	–	–
Khat	3	–	23,130	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	1 055	38	31,639	2	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	38	31	0,118	–	–
Méphédrone	2	–	0,001	–	–
MDPV	4	–	0,058	–	–
Opiacés					
Héroïne	395	–	1,480	–	–
Morphine-/héroïne-base	2	–	0,002	20	–
Opium	1	–	–	–	–
Méthadone	19	15	0,037	139	–
Autres produits de substitution	3	1	0,012	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	14	4	1,342	–	–
LSD	14	126	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	12	24	0,082	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	14	–	0,654	46	–
Autres substances stupéfiantes	25	348	0,231	5	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	113	2 809	0,216	15	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	25	–	–	–
Substances de coupage	4	–	1,759	–	–
Substance pas encore connue	1	–	0,015	–	–

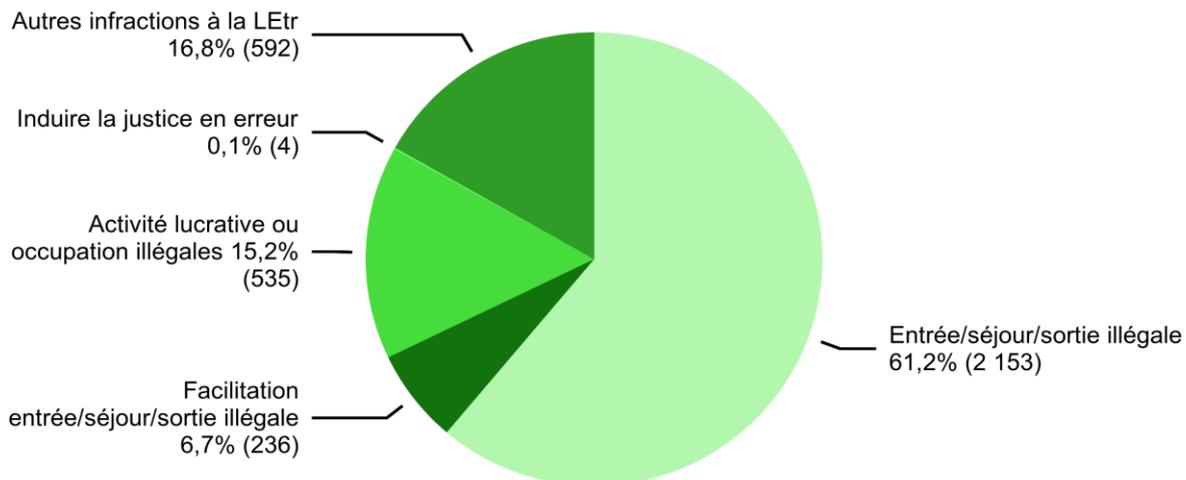
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 33: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 39: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	4 070	100,0%	3 520	100,0%	-14%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 671	100,0%	2 153	100,0%	-19%
Viol. des dispo. sur l'entrée	105	100,0%	96	100,0%	n.s.
Séjour illégal	2 557	100,0%	2 051	100,0%	-20%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	—	0	—	—
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	9	100,0%	6	100,0%	n.s.
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	222	100,0%	236	100,0%	6%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	214	100,0%	227	100,0%	6%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	—	0	—	—
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	8	100,0%	9	100,0%	n.s.
Total activité lucrative ou occupation illégaux	608	100,0%	535	99,8%	-12%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	350	100,0%	305	99,7%	-13%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	4	100,0%	5	100,0%	n.s.
Occupation d'étrangers non autorisée	254	100,0%	225	100,0%	-11%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	—	0	—	—
Changement d'emploi sans autoris.	0	—	0	—	—
Total induire la justice en erreur	9	100,0%	4	100,0%	-56%
Fausses indications/dissimulation de faits	3	100,0%	1	100,0%	n.s.
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	6	100,0%	3	100,0%	n.s.
Total autres infractions à la LEtr	560	100,0%	592	100,0%	6%
Non-respect assign. lieu de résidence	557	100,0%	590	100,0%	6%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	—	0	—	—
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	—	0	—	—
Non-respect des conditions de l'autorisation	2	100,0%	0	—	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	—	0	—	—
Autres infractions à la LEtr	1	100,0%	2	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 34: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	83 380	78 536	71 967	58 343	54 548	50 886	48 804
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 083	15 789	12 014	11 404	12 321	11 848	8 084
Loi sur les étrangers (LEtr)	3 940	5 853	5 620	4 459	5 167	4 070	3 520

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 35: Infractions selon la loi

Se référer à la Figure 1, p.9, pour une visualisation de l'évolution incluant la fréquence d'infraction par type de loi.

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	83 380	78 536	71 967	58 343	54 548	50 886	48 804
Total vie et intégrité corporelle	3 204	3 053	2 982	2 930	2 920	2 917	3 382
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	3	5	7	6	6	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	10	22	17	8	11	11	14
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	23	29	35	30	34	29
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 040	912	892	754	821	693	829
Total patrimoine	61 422	57 274	51 330	41 415	37 845	35 056	32 373
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	34 391	32 254	27 668	21 785	19 614	18 224	16 096
dont vol par effraction	10 604	9 747	9 614	6 273	6 006	4 718	4 856
dont vol à l'arraché	633	536	390	234	181	199	161
Vol de véhicule (Art. 139) ⁶	3 013	2 660	3 188	3 446	2 679	2 918	2 671
Brigandage (Art. 140)	731	597	419	280	248	261	229
Dom. À la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 935	5 391	5 456	4 965	4 857	4 505	4 267
Escroquerie (Art. 146)	529	574	681	785	873	959	1 325
Extorsion et chantage (Art. 156)	64	101	149	81	67	73	81
Infract. Ds faillite, pours. Pr dettes (Art. 163–171)	16	13	9	7	13	11	8
Total honneur, domaine secret ou privé	2 132	2 035	2 004	2 215	2 346	2 647	2 893
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	231	203	276	272	291	328	319
Total liberté	14 637	13 739	13 302	9 627	9 342	7 950	7 900
Menaces (Art. 180)	1 777	1 748	1 565	1 621	1 539	1 626	1 838
Contrainte (Art. 181)	15	29	36	49	35	30	37
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	2	1	0	5	7	3
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	16	23	25	18	28	16	29
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	239	271	282	268	304	304	291
Total intégrité sexuelle	612	752	660	625	672	627	656
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	180	277	213	190	197	165	197
Viol (Art. 190)	46	71	32	35	36	33	52
Exhibitionnisme (Art. 194)	86	82	118	97	91	54	48
Pornographie (Art. 197)	91	148	102	95	87	103	126
Total danger collectif	435	418	454	448	365	348	352
Incendie intentionnel (Art. 221)	251	252	298	297	236	196	181
Total autorité publique	180	357	315	258	254	431	312
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	146	188	193	170	166	283	256
Total administration de la justice	65	105	97	77	99	105	139
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	30	56	62	29	50	56	95
Autres Code pénal	693	803	823	748	705	805	797

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 36 : Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal : infractions par district

Code pénal : infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lausanne	30 159	28 730	24 126	18 698	17 550	16 947	15 584
Riviera-Pays-d'Enhaut	9 233	8 696	7 494	6 964	6 417	6 259	5 702
Nyon	9 048	8 249	8 151	6 191	5 468	4 981	5 042
Ouest lausannois	7 657	7 240	6 997	5 983	5 467	4 767	4 971
Jura-Nord vaudois	7 235	7 404	7 091	5 917	6 116	5 193	4 922
Morges	6 539	6 136	5 789	4 531	3 969	3 773	3 748
Aigle	3 877	3 311	3 581	3 124	2 808	2 684	2 627
Broye-Vully	2 908	3 071	2 944	2 539	2 349	2 505	2 394
Lavaux-Oron	4 525	3 870	3 662	2 860	2 743	2 500	2 338
Gros-de-Vaud	2 102	1 810	2 132	1 489	1 585	1 267	1 436
Inconnu VD	97	19	0	47	76	10	40

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 37 : Code pénal : infractions par district

4.1.4 Code pénal : infractions par commune

Code pénal : infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lausanne	28 168	27 245	22 211	17 274	16 210	15 574	14 106
Montreux	3 674	3 428	2 823	2 664	2 421	2 603	2 230
Yverdon-les-Bains	3 552	3 890	3 500	2 940	2 925	2 538	2 337
Vevey	3 163	3 161	2 568	2 261	2 085	2 050	1 768
Nyon	3 083	2 676	2 118	1 675	1 694	1 507	1 523
Renens (VD)	2 284	2 094	2 091	1 799	1 601	1 408	1 502
Morges	2 025	2 223	1 728	1 355	1 251	1 097	1 117
Prilly	1 346	1 350	1 269	1 153	1 086	929	903
Pully	1 731	1 317	1 121	765	820	866	779
Payerne	1 168	1 434	1 078	779	912	834	785
Aigle	1 107	1 051	1 098	885	744	786	723
Ecublens (VD)	1 035	1 083	1 022	957	872	683	687
Gland	1 281	1 179	972	877	805	603	653
Bussigny	739	728	752	543	457	556	536
Epalinges	575	459	560	418	495	556	508
La Tour-de-Peilz	871	878	808	813	643	540	558
Crissier	1 190	963	920	752	675	520	573
Lutry	804	812	650	534	590	473	423
Villeneuve (VD)	684	574	566	411	492	462	356
Le Mont-sur-Lausanne	692	537	785	511	418	451	555
Chavannes-près-Renens	614	567	531	514	459	435	430
Moudon	529	458	536	453	385	378	371
Rolle	631	620	581	430	377	361	395
Bex	476	467	450	496	443	350	427
Grandson	352	274	288	255	593	343	246
Avenches	312	343	388	428	323	337	325
Sainte-Croix	190	251	323	306	302	334	260
Orbe	607	486	559	374	356	320	314
Ollon	501	399	493	394	305	318	377
Préverenges	360	326	240	258	230	287	203
Oron	414	312	348	349	233	238	235
Vallorbe	340	290	253	217	227	230	205
Aubonne	446	333	403	305	320	226	276
Lucens	165	191	219	308	200	224	214
Echallens	296	265	246	257	303	221	274
Blonay	307	211	280	192	272	218	261
Bourg-en-Lavaux	458	382	376	249	267	208	215
Coppet	434	447	430	278	217	208	239
Saint-Prex	331	311	365	295	277	198	268
Etoy	316	337	383	272	190	197	141
Autres communes	16 129	14 184	15 635	12 347	11 073	10 219	10 506

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 38 : Code pénal : infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions à la Lstupⁱ	13 083	15 789	12 014	11 404	12 321	11 848	8 084
Total possession/saisie	6 528	8 194	6 303	5 879	6 475	6 143	3 894
Possession/saisie contravention	6 161	7 753	5 871	5 474	5 969	5 691	3 561
Possession/saisie délit	285	341	370	349	385	376	264
Possession/saisie crime	82	100	62	56	121	76	69
Total consommation⁷	5 910	6 734	4 776	4 580	4 880	4 818	3 457
Total culture/production	72	73	79	101	70	91	55
Culture/production contravention	42	66	74	90	48	82	55
Culture/production délit	26	7	5	10	15	9	0
Culture/production crime	4	0	0	1	7	0	0
Total trafic	554	776	842	820	886	779	676
Trafic délit	434	607	707	713	683	645	550
Trafic crime	120	169	135	107	203	134	126
Total contrebande	19	12	14	24	10	17	2
Importation, exportation, transit délit	15	9	8	15	3	6	1
Importation, exportation, transit crime	4	3	6	9	7	11	1

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 39 : Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants : infractions par district

Loi sur les stupéfiants : infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lausanne	7 561	8 262	6 797	6 316	6 612	6 040	4 102
Riviera-Pays-d'Enhaut	905	1 378	974	1 064	1 227	1 320	980
Jura-Nord vaudois	997	1 519	1 212	1 111	1 711	1 684	910
Nyon	1 607	2 012	1 028	1 088	806	921	619
Morges	441	610	427	538	478	370	333
Ouest lausannois	516	585	527	370	426	361	303
Broye-Vully	178	254	281	156	292	358	255
Aigle	456	722	381	409	377	417	232
Lavaux-Oron	295	322	269	224	205	194	212
Gros-de-Vaud	104	125	118	126	183	179	138
Inconnu VD	23	0	0	2	4	4	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 40 : Loi sur les stupéfiants : infractions par district

⁷ Pour plus de détail se référer à la page 21 du présent rapport.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants : infractions par commune

Loi sur les stupéfiants : infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lausanne	7 359	8 036	6 575	6 092	6 408	5 814	3 923
Yverdon-les-Bains	502	778	786	610	1 043	898	453
Montreux	383	640	435	464	444	441	403
Vevey	393	594	431	454	577	607	400
Nyon	1 167	1 461	732	706	395	465	294
Renens (VD)	183	248	212	169	239	193	146
Morges	225	374	213	310	209	150	128
Payerne	96	156	172	73	155	184	118
Vallorbe	188	290	60	117	200	228	105
Le Mont-sur-Lausanne	136	138	171	183	133	140	98
Sainte-Croix	58	88	42	44	44	112	98
Aigle	124	178	119	117	195	151	84
Pully	136	162	104	38	33	51	78
La Tour-de-Peilz	58	53	32	44	72	137	63
Moudon	41	38	33	29	36	68	57
Epalinges	35	56	34	18	41	53	53
Gland	73	115	69	133	105	61	52
Chavannes-de-Bogis	31	55	28	12	48	62	48
Le Chenit	26	28	11	54	60	43	48
Bex	209	236	155	164	58	64	46
Echallens	40	26	31	75	91	98	46
Orbe	87	115	107	92	142	175	46
Ecublens (VD)	47	23	44	37	60	49	43
Rolle	45	44	32	52	56	39	39
Grandson	23	25	101	80	58	76	38
Corsier-sur-Vevey	10	16	13	27	47	51	37
Bussigny	58	68	48	33	25	42	31
Oron	32	21	54	53	66	37	31
Coppet	25	42	24	46	23	25	30
Prilly	109	140	150	81	59	32	29
Villeneuve (VD)	41	80	40	43	44	56	28
Chavornay	13	42	39	58	54	17	27
Crissier	72	68	44	27	27	21	26
Ollon	44	78	24	28	17	25	26
Chavannes-près-Renens	32	18	29	15	11	16	24
Avenches	8	18	30	17	17	37	23
Blonay	18	20	14	5	16	15	23
Cossonay	37	21	58	52	58	35	21
Cheseaux-sur-Lausanne	24	18	7	23	20	25	19
Crans-près-Céligny	49	39	14	14	21	30	18
Autres communes	846	1 143	697	715	914	1 025	784

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 41 : Loi sur les stupéfiants : infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général infractions à la Letr	3 940	5 853	5 620	4 459	5 167	4 070	3 520
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 578	3 909	3 819	3 323	3 785	2 671	2 153
Violation des dispositions sur l'entrée	261	431	413	465	655	105	96
Séjour illégal	2 306	3 472	3 405	2 847	3 118	2 557	2 051
Entrer/sortir sans passer par poste front. Autorisé	5	1	0	1	5	0	0
Viol. Dispo. Sur l'entrée dans autres pays	6	5	1	10	7	9	6
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	97	124	181	203	239	222	236
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	95	122	169	192	175	214	227
Faciliter entrée illég. Sur territoire autre état	1	1	0	4	1	0	0
Assist. Illég., but enrichissement ou dans une assoc.	1	1	12	7	63	8	9
Total activité lucrative ou occupation illégaux	685	947	786	699	656	608	535
Exercer une activité lucrative sans autoris.	446	630	543	415	401	350	305
Procurer une activité lucrative sans autoris.	227	285	216	238	80	4	5
Occupation d'étrangers non autorisée	11	30	22	41	171	254	225
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	1	2	5	5	4	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	4	49	119	23	52	9	4
Fausses indications/dissimulation de faits	4	47	117	16	51	3	1
Mariage pour éluder prescr. Admission/séjour	0	2	2	7	1	6	3
Total autres infractions à la Letr	576	824	715	211	435	560	592
Non-respect assign. Lieu de résidence	405	677	620	176	402	557	590
Viol. Obligation de déclarer son arrivée/départ	1	18	15	2	4	0	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	168	121	73	25	26	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	2	4	3	1	0	2	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. De voyage	0	4	3	6	2	0	0
Autres infractions à la Letr	0	0	1	1	1	1	2

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 42 : Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers : infractions par district

Loi sur les étrangers : infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lausanne	2 560	3 052	2 863	2 062	2 202	1 862	1 487
Jura-Nord vaudois	202	528	602	559	793	620	549
Riviera-Pays-d'Enhaut	233	554	482	426	492	452	428
Nyon	221	400	305	259	335	386	403
Broye-Vully	98	155	118	182	294	165	170
Morges	103	220	276	249	251	172	146
Ouest lausannois	284	482	574	360	391	169	118
Aigle	115	305	261	231	268	141	105
Lavaux-Oron	56	87	94	40	40	54	81
Gros-de-Vaud	60	70	45	66	98	47	29
Inconnu VD	8	0	0	25	3	2	4

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 43 : Loi sur les étrangers : infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers : infractions par commune*

Loi sur les étrangers : infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lausanne	2 516	2 988	2 791	2 028	2 121	1 798	1 402
Yverdon-les-Bains	96	246	319	302	431	380	323
Vevey	63	139	162	115	227	297	269
Vallorbe	24	125	138	143	214	124	121
Payerne	36	72	78	98	139	84	113
Montreux	94	262	288	248	196	100	103
Morges	9	55	86	75	95	72	70
Chavannes-de-Bogis	11	30	30	23	28	39	66
Nyon	60	131	66	50	49	104	62
Renens (VD)	88	215	180	117	198	80	56
Le Mont-sur-Lausanne	32	14	36	21	38	39	53
Pully	17	10	12	5	7	10	43
Sainte-Croix	5	35	10	39	36	32	38
Coppet	10	13	22	24	20	51	36
Aigle	30	58	55	39	115	60	35
Bex	22	147	123	110	75	23	31
Crans-près-Céligny	0	22	17	7	22	15	27
La Tour-de-Peilz	27	42	12	19	30	16	27
Mies	6	13	15	15	9	20	25
Founex	37	5	28	8	15	13	24
Rolle	9	6	19	4	37	21	21
Epalinges	5	21	16	10	14	13	20
Gland	20	43	14	33	18	21	18
Villeneuve (VD)	22	38	39	19	22	17	17
Signy-Avenex	0	0	0	6	12	6	16
Bussigny	42	39	27	30	21	20	15
Chavornay	17	14	31	5	11	4	15
Crissier	57	55	71	33	47	11	15
La Sarraz	1	17	6	5	16	10	15
Tannay	5	4	7	6	6	0	15
Bursins	11	25	13	9	10	19	14
Bretonnières	3	9	4	4	16	7	13
Bourg-en-Lavaux	1	5	13	2	3	7	12
Lucens	5	17	4	17	18	12	12
Allaman	5	3	3	6	4	7	11
Avenches	15	8	0	17	4	19	11
Gingins	0	2	1	1	0	4	11
Ollon	21	21	6	24	12	10	11
Saint-Cergue	7	8	4	2	2	10	11
Chavannes-près-Renens	13	22	33	20	6	2	10
Autres communes	498	874	841	720	823	493	313

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 44 : Loi sur les étrangers : infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violence	5 938	5 761	5 375	5 191	5 031	5 250	5 887
Violence grave (exercée)	92	119	83	85	83	84	101
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	15	25	22	15	17	17	20
Homicides avec arme à feu	3	2	2	1	4	3	4
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	11	13	8	9	9	10
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec violence physique	2	10	3	5	2	4	4
Homicides autre instrument	1	2	3	1	1	0	2
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	23	29	35	30	34	29
Lés. Corp. Graves avec arme à feu	0	0	0	1	0	0	0
Lés. Corp. Graves avec arme coupante/tranchante	6	3	8	4	3	8	1
Lés. Corp. Graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	0	0	0	0
Lés. Corp. Graves avec violence physique	14	16	18	26	23	22	22
Lés. Corp. Graves autre instrument	8	1	2	2	3	3	4
Lés. Corp. Graves sans notion/inconnu	0	3	1	2	1	1	2
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	2	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	46	71	32	35	36	33	52
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. Menaces de violence)	4 005	3 793	3 578	3 404	3 342	3 467	3 867
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 040	912	892	754	821	693	829
Voies de fait (Art. 126)	1 930	1 914	1 791	1 973	1 906	2 046	2 272
Participation à rixe (Art. 133) ⁸	17	27	53	24	0	9	73
<i>Nombre d'affaires</i>	6	9	5	3	0	2	8
Participation à agression (Art. 134) ⁸	70	50	98	44	42	18	57
<i>Nombre d'affaires</i>	52	41	46	35	32	16	36
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	731	597	419	280	248	261	229
Contrainte (Art. 181)	15	29	36	49	35	30	37
Mariage forcé (Art. 181a)	–	0	0	0	1	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	16	23	25	18	28	16	29
Séq./enl. Circonstances aggravantes (Art. 184)	0	1	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	40	52	71	92	95	111	85
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	146	188	193	170	166	283	256
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 841	1 849	1 714	1 702	1 606	1 699	1 919
Menaces (Art. 180)	1 777	1 748	1 565	1 621	1 539	1 626	1 838
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	64	101	149	81	67	73	81

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 45 : Infractions de violence

⁸ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violences domestiques	2 589	2 623	2 530	2 847	2 931	2 894	3 337
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	2	4	5	3	3	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	5	10	7	5	3	2	8
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	5	9	10	3	6	3
Lésions corporelles simples (Art. 123)	186	168	151	115	105	111	151
Voies de fait (Art. 126)	796	850	827	988	995	987	1 130
Mise en danger vie (Art. 129)	6	10	8	10	7	5	5
Injure (Art. 177)	671	657	647	794	835	878	954
Util. Abusive d'une install. De télécommunication (Art. 179 ^{septies})	79	66	48	58	74	64	89
Menaces (Art. 180)	692	696	657	685	703	648	769
Contrainte (Art. 181)	1	9	10	19	8	10	8
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	3	10	12	7	14	5	7
Actes sexuels enfant (Art. 187)	47	48	53	41	54	51	65
Actes sex. Personnes dépendantes (Art. 188)	1	0	0	1	1	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	26	38	48	54	53	49
Viol (Art. 190)	15	31	11	11	8	10	19
Actes d'ordre sex. Sur pers. Incap. De discernement (Art. 191)	1	0	1	3	2	3	4
Autres articles du CP ⁹	58	35	47	47	62	57	73

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 46 : Infractions de violences domestiques

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine***Infractions contre le patrimoine**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total patrimoine	61 438	57 274	51 330	41 415	37 845	35 056	32 373
Apprpr. Illégitime (Art. 137)	106	172	176	152	183	281	324
Abus de confiance (Art. 138)	289	268	326	311	298	293	284
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	34 391	32 254	27 668	21 785	19 614	18 224	16 096
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	3 013	2 660	3 188	3 446	2 679	2 918	2 671
Brigandage (Art. 140)	731	597	419	280	248	261	229
Soustraction de chose (Art. 141)	2	1	0	1	1	4	5
Soustraction de données (Art. 143)	54	59	52	34	18	13	30
Accès indu sys. Info (Art. 143 ^{bis})	43	24	47	43	19	33	36
Dom. À la propriété (Art. 144)	5 935	5 391	5 456	4 965	4 857	4 505	4 267
Dom. À la propriété lors de vol (Art. 144)	15 124	14 014	12 293	8 758	7 946	6 623	6 016
Escroquerie (Art. 146)	529	574	681	785	873	959	1 325
Utilis. Fraud. Ordinateur (Art. 147)	784	684	507	456	697	540	660
Filouterie d'auberge (Art. 149)	25	36	35	32	34	36	41
Obtent. Fraud. Prestation (Art. 150)	107	151	68	56	65	49	76
Extorsion et chantage (Art. 156)	64	101	149	81	67	73	81
Gestion déloyale (Art. 158)	19	20	32	11	14	19	23
Détournement de salaire (Art. 159)	3	1	0	1	1	0	7
Recel (Art. 160)	111	167	124	87	106	109	77
Banquer. Fraud. Et fraude saisie (Art. 163)	6	4	4	2	2	2	1
Détourn. Valeur patrimoine (Art. 169)	5	1	1	0	3	2	4
Autres infractions contre le patrimoine	97	95	104	129	120	112	120

© OFS, Neuchâtel 2019

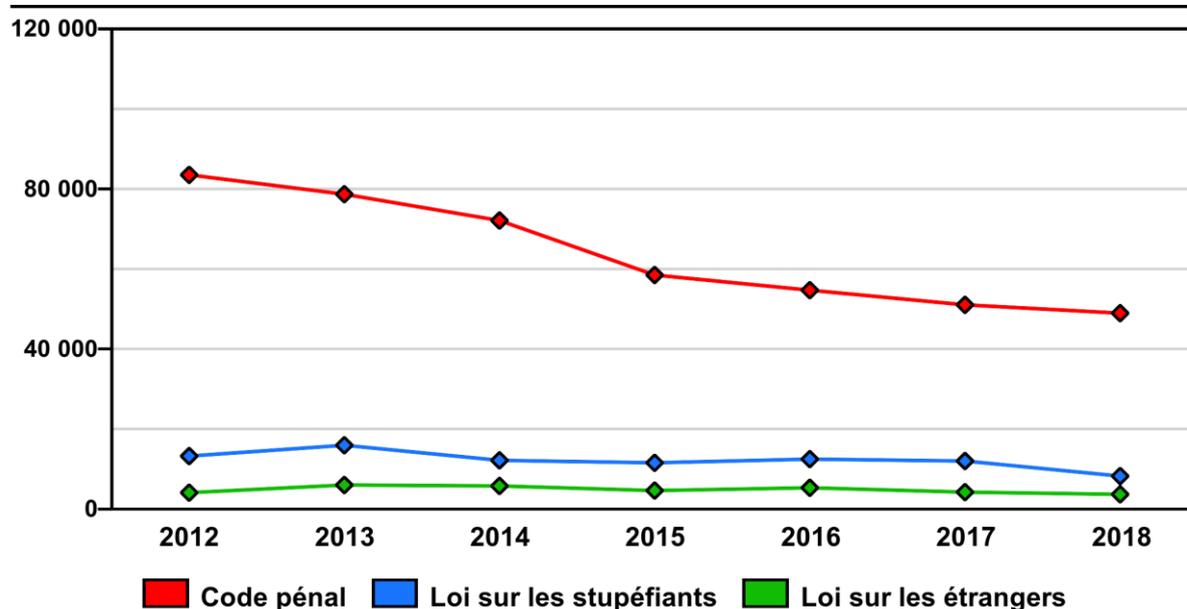
Tableau 47 : Infractions contre le patrimoine¹⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

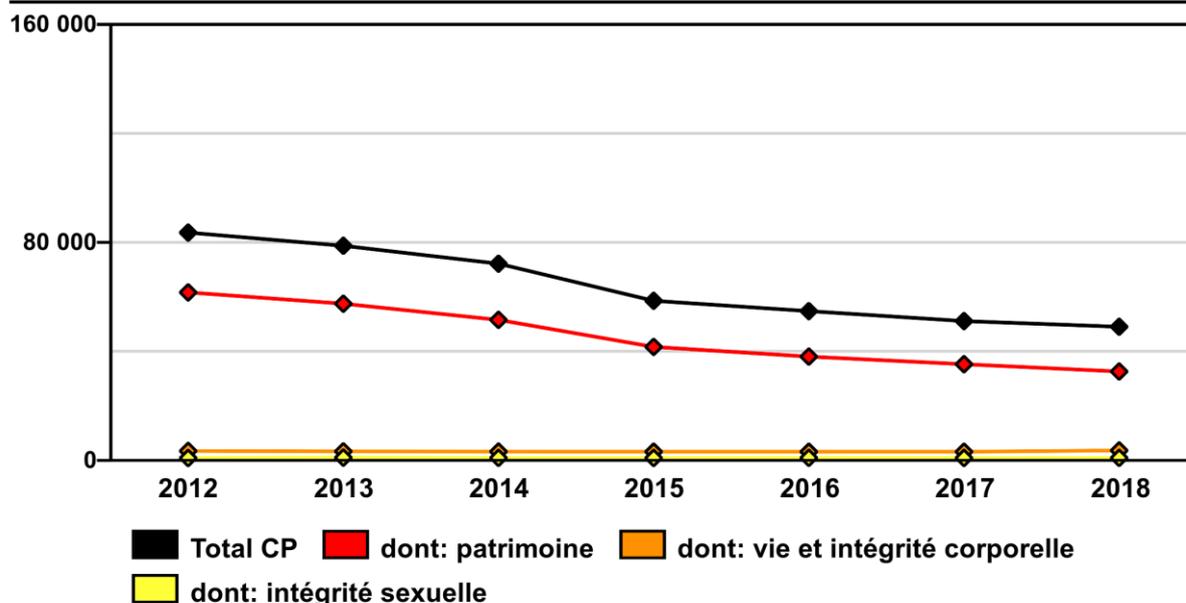
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 40 : Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal : sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2019

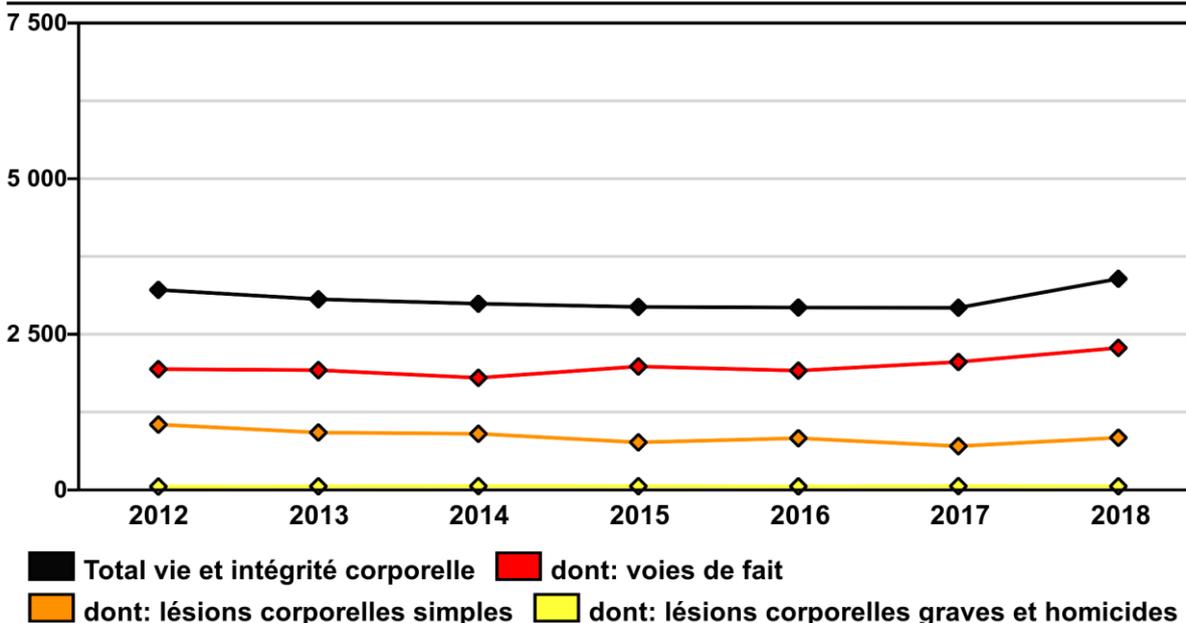
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 41 : Code pénal : sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2019

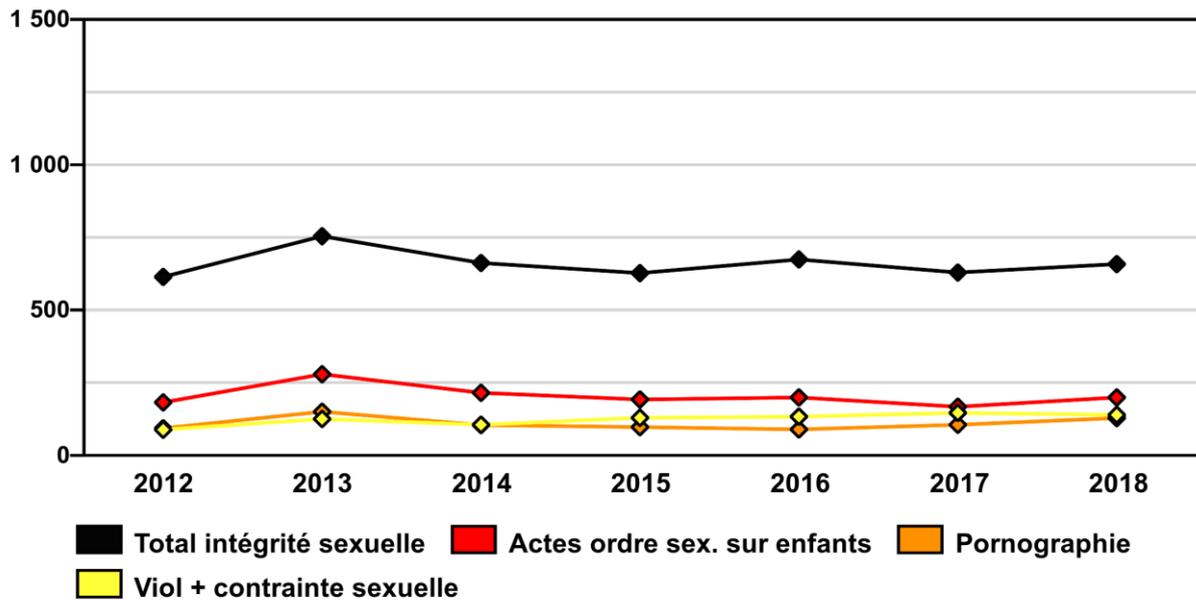
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 42 : Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2019

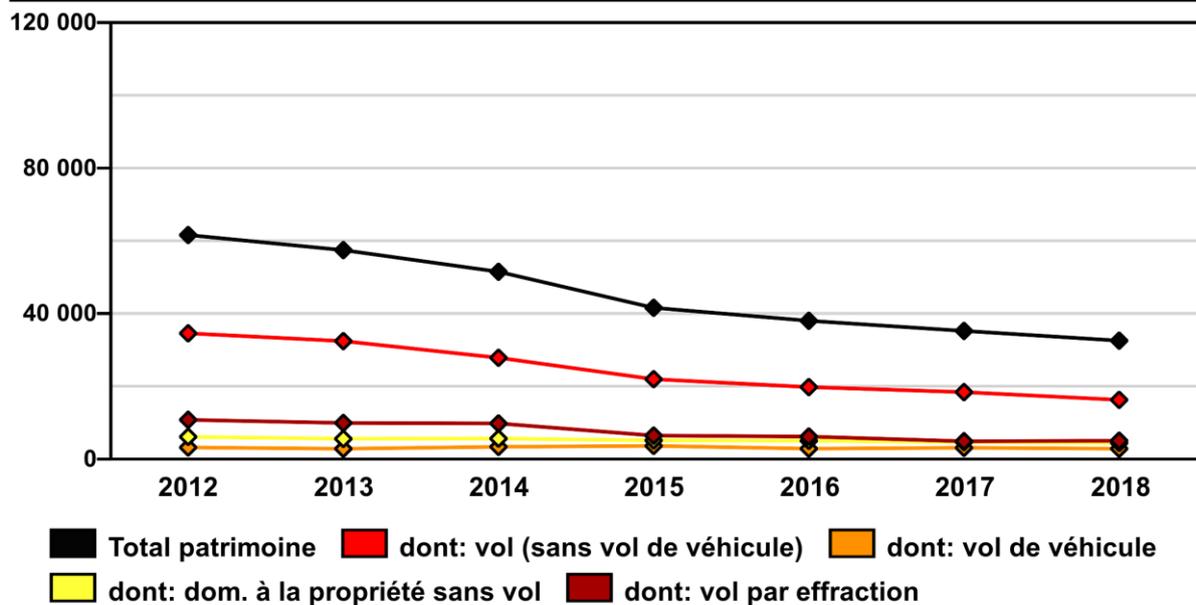
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 43 : Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2019

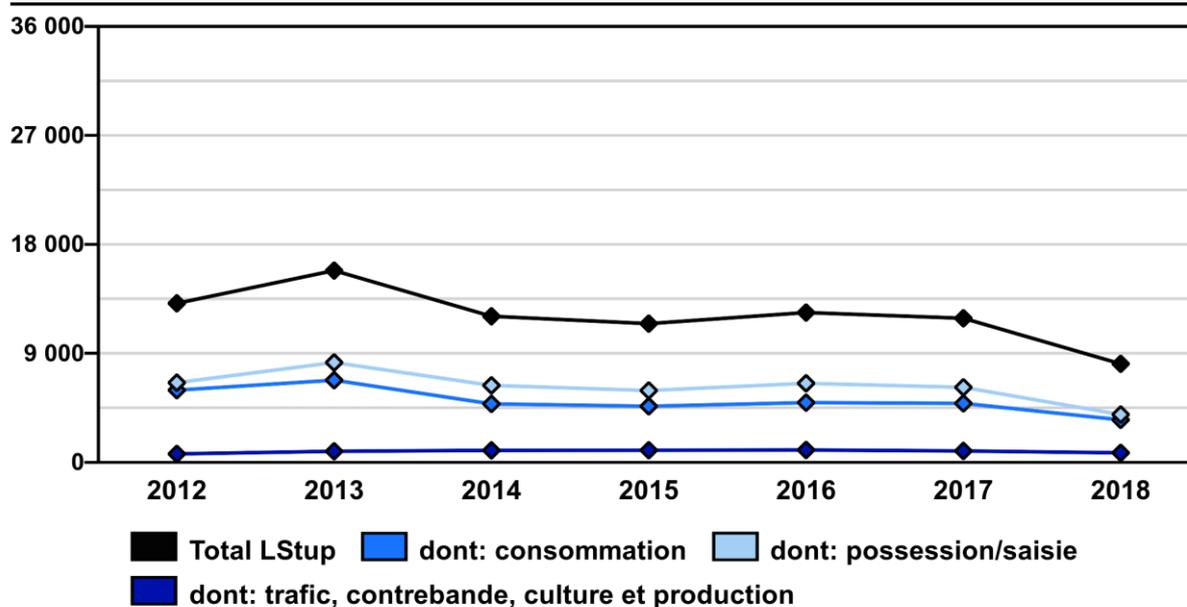
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 44 : Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹¹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 45 : Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹¹ Pour plus de détails, se référer à la p.21 du présent rapport.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} avril 2018. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1 : Comparaison 2017-2018, supplément cantonal.....	10
Tableau 2: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	12
Tableau 3: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	17
Tableau 5: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	19
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	21
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	24
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	26
Tableau 9: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	27
Tableau 10: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	28
Tableau 11: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	32
Tableau 12: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	33
Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	34
Tableau 14: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	35
Tableau 15: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	35
Tableau 16: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	36
Tableau 17: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	36
Tableau 18: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 19: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	41
Tableau 20: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	42
Tableau 21: Violences domestiques: évolution des infractions.....	44
Tableau 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 23: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	49
Tableau 24: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 25: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	51
Tableau 26: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	54
Tableau 27: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	55
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	59
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	61
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	62
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	62
Tableau 32: Décès dus à la drogue: évolution	63
Tableau 33: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	64
Tableau 34: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	66
Tableau 35: Infractions selon la loi	67
Tableau 36 : Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	68
Tableau 37 : Code pénal : infractions par district.....	69
Tableau 38 : Code pénal : infractions par commune.....	70
Tableau 39 : Infractions à la loi sur les stupéfiants	71
Tableau 40 : Loi sur les stupéfiants : infractions par district.....	71
Tableau 41 : Loi sur les stupéfiants : infractions par commune	72
Tableau 42 : Infractions à la loi sur les étrangers	73
Tableau 43 : Loi sur les étrangers : infractions par district.....	74
Tableau 44 : Loi sur les étrangers : infractions par commune	75
Tableau 45 : Infractions de violence	76
Tableau 46 : Infractions de violences domestiques	77
Tableau 47 : Infractions contre le patrimoine	78

7 Index des figures

Figure 1 : Evolution annuelle des infractions, supplément cantonal.....	9
Figure 2 : Evolution annuelle des prévenus, supplément cantonal.....	10
Figure 3: Répartition des infractions selon la loi.....	11
Figure 4: Répartition selon les titres du Code pénal.....	13
Figure 5: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	15
Figure 6: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	16
Figure 7: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune.....	18
Figure 8: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	20
Figure 9 : Consommation de stupéfiants, supplément cantonal.....	22
Figure 10 : Amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants, supplément cantonal.....	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	23
Figure 12: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district.....	25
Figure 13: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	26
Figure 14: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe.....	28
Figure 15: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe.....	29
Figure 16: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe.....	29
Figure 17: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	30
Figure 18: Infractions de violence: répartition selon le type de violence.....	37
Figure 19: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé.....	39
Figure 20: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	39
Figure 21: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	40
Figure 22: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument.....	40
Figure 23: Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	43
Figure 24: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	45
Figure 25: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction.....	46
Figure 26: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	47
Figure 27: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction.....	48
Figure 28: Brigandage selon l'instrument.....	50
Figure 29: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	51
Figure 30: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	52
Figure 31: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	53
Figure 32: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	54
Figure 33: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte.....	55
Figure 34: Vandalisme selon le mode opératoire.....	56
Figure 35: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	57
Figure 36: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	58
Figure 37: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	60
Figure 38: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances.....	61
Figure 39: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	65
Figure 40 : Infractions selon la loi.....	79
Figure 41 : Code pénal : sélection de titres.....	80
Figure 42 : Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	80
Figure 43 : Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	81
Figure 44 : Infractions contre le patrimoine.....	81
Figure 45 : Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	82